GUINEE

CADRE DE PROGRAMMATION PAYS
2013-2017

TABLE DES MATIERES

PRÉAMBULE **4**

I. INTRODUCTION **6**

II - ANALYSE SITUATIONNELLE **7**

2-1 CONTEXTE NATIONAL *7*
2-2 SITUATION ET PERSPECTIVES EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT RURAL, DE SECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE. *7*
2-3 EXAMEN ET REVUE DES POLITIQUES ET PROGRAMMES. *9*
2-4 SYSTEME DE GOUVERNANCE ET PARTIES PRENANTES NATIONALES. *11*

III. AVANTAGES COMPARATIFS ET DOMAINES PRIORITAIRES **12**

3.1. ANALYSE DE L'AIDE INTERNATIONALE ET DES ACTIVITES DE LA FAO EN GUINEE *12*
I.1. APRES UNE SUSPENSION DE TROIS ANS, LA BM A REPRIS EN FIN 2011 SES ACTIVITES DE COOPERATION AVEC LA GUINEE. ELLE ENVISAGE LA FORMULATION D'UN NOUVEAU PROGRAMME PAYS POUR LA GUINEE APRES L'APPROBATION DU DSRP3 QUI EST EN COURS DE FORMULATION. CE FUTUR PROGRAMME DE LA BM SERA AXE PRINCIPALEMENT SUR LES DOMAINES SUIVANTS : SANTE, EDUCATION, MINE, GOUVERNANCE, ENERGIE ET AGRICULTURE. IL FAUT NOTER QUE LA SECURITE ALIMENTAIRE OCCUPERA UNE BONNE PLACE DANS CE NOUVEAU PROGRAMME. *12*
3.2 ANALYSE DES AVANTAGES COMPARATIFS DE LA FAO EN GUINEE *14*

IV- CADRE PROGRAMMATION PAYS AXEE SUR LES RESULTATS **15**

4.1 PRINCIPAUX PROBLEMES ET DEFIS MAJEURS DU SECTEUR AGRICOLE ET RURAL EN GUINEE *15*
4.2 DOMAINES PRIORITAIRES DU CPP *15*
4.3- RESULTATS ATTENDUS *16*
4.4- QUESTIONS TRANSVERSALES *21*

V- MISE EN ŒUVRE ET SUIVI-ÉVALUATION **22**

5.1 MISE EN ŒUVRE *22*
5.2 SUIVI ET EVALUATION DU CPP GUINEE *23*
5.3 RISQUES ET SUPPOSITIONS CRITIQUES *24*
DES FACTEURS INTERNES ET EXTERNES POURRAIENT ENTRAVER LA MISE EN ŒUVRE DU CPP ET COMPROMETTRE L'ATTEINTE DES OBJECTIFS. AUSSI, LE GOUVERNEMENT S'ATTACHERA A CREER UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE A LA BONNE EXECUTION DU CPP. POUR Y PARVENIR, LES CONDITIONS SUIVANTES DEVRONT ETRE REUNIES : *24*
5 4 NIVEAU DE RESSOURCES ET STRATEGIE DE MOBILISATION DE RESSOURCES *25*
5.4.2 COUT DU CPP GUINEE *25*

ANNEXE A : MATRICE DES PRIORITES DU CADRE DE PROGRAMMATION PAYS DE LA FAO EN GUINEE **26**

ANNEXE B : MATRICE DES RESULTATS DU CADRE DE PROGRAMMATION PAYS DE LA FAO EN GUINEE **30**

MATRICE DES RÉSULTATS DU CPP (PARTIE A) **30**

ANNEXE C : MATRICE DES RÉSULTATS DU CPP (PARTIE B) **38**

ANNEXE D : CADRE DE SUIVI **46**

ANNEXE E : ACTIVITES PASSEES ET EN COURS DE LA FAO **58**

ANNEXE F : EXAMEN DES LOIS ET DES POLITIQUES LES PLUS IMPORTANTES DANS LES DOMAINES RELEVANT DU MANDAT DE LA FAO **61**

ANNEXE G : ANALYSE DETAILLEE DES AVANTAGES COMPARATIFS DE LA FAO **68**

ANNEXE H : STRATEGIE ET PLAN D'ACTION DE MOBILISATION DES RESSOURCES **70**

ANNEXE I : PLAN D'ACTION DU CPP 71

ANNEXE J : PLAN DE SUIVI-ÉVALUATION DU CPP (2013-2017) DE LA GUINÉE 77

ANNEXE K : ANALYSE DE L'ASPECT GENRE ET ÉQUITÉ DANS LES DOMAINES RELEVANT DU MANDAT DE LA FAO EN GUINÉE 79

ANNEXE L : BESOIN EN ASSISTANCE TECHNIQUE 77

LISTE DES ABREVIATIONS

ACP	Afrique-Caraïbes-Pacifique
BAD	Banque Africaine de Développement
BEI	Banque Européenne d'Investissement
CNA	Chambre Nationale d'Agriculture
CNT	Conseil National de Transition
CNOP-G	Confédération Nationale des Organisations Paysannes de Guinée
CNPMT	Cadre National des Priorités à Moyen Terme
CONAPEG	Confédération Nationale des Pêcheurs de Guinée
CONEG	Confédération Nationale des Eleveurs de Guinée
COSOP	Document d'Options Stratégiques pour le Programme de pays
CPP	Cadre de Programmation Pays
DSRP2	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté 2
ECOWAP	Politique Agricole de la Communauté des Etats de l'Afrique de l'Ouest
EU	Union Européenne
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FED	Fond Européen de Développement
FIDA	Fond International pour le Développement Agricole
IESA	Initiative Espagnole pour la Sécurité Alimentaire
LPDE	Lettre de Politique de Développement de l'Elevage
LPDPA	Lettre de Politique de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OPA	Organisation Professionnelle Agricole
OPE	Organisation Professionnelle de l'Elevage
PACV	Programme d'Appui aux Collectivités villageoises
PAM	Programme Alimentaire Mondiale
PDDAA	Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine
PPTE	Pays Pauvres très Endettés
PNAAFA,	Programme National d'Appui aux Acteurs des Filières Agricoles
PNDA	Politique Nationale de Développement Agricole
PNE	Politique Nationale de l'Environnement
PNIASA	Plan National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire
PNUAD	Plan –Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
SOGUIPAH	Société Guinéenne de Palmier/Hévéa

PREAMBULE

1. L'appui de la FAO aux efforts de développement de la République de Guinée remonte à 1977, année de l'ouverture d'une Représentation de l'Organisation dans le pays. Cet appui s'est traduit par une assistance accrue dans les domaines de la formulation et de la mise en œuvre de politiques et stratégies, programmes et projets de développement agricole au sens large et de gestion des ressources naturelles, le tout concourant à la sécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi qu'à la réduction de la pauvreté.

2. Le Cadre de Programmation Pays (CPP) de la FAO pour la Guinée pour les cinq prochaines années vise à assurer une plus grande efficacité de l'assistance de la FAO en soutien aux objectifs de développement rural. Il s'appuie sur les priorités nationales, notamment dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de l'environnement. Il indique en même temps les engagements généraux et les stratégies de la FAO pour appuyer le Gouvernement guinéen dans la réalisation de ses priorités telles que définies dans le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) intérimaire (2011-2012), la Politique Nationale de Développement Agricole (PNDA), le Plan National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire(PNIASA), la Lettre de Politique de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture(LPDPA) et le Plan Quinquennal de Développement. Le CPP contribuera en outre à la réalisation des priorités du Programme des Nations Unies pour l'Aide au Développement (PNUAD) 2013-2017 du Système des Nations Unies.

3. Le processus de formulation du CPP pour la Guinée s'est fait de manière participative caractérisée par une concertation constante avec les Ministères en charge du domaine rural (Agriculture, Elevage, Pêche Aquaculture, Environnement et Eaux et Forêts) et aussi des Ministères de la Santé, de la Jeunesse, de la Promotion Féminine et Enfance. Les acteurs non étatiques ont été associés en prenant en compte leurs intérêts et les rôles qu'ils peuvent jouer. Il s'agit notamment des organisations non gouvernementales et des organisations professionnelles (Conseil National des Organisations Paysannes de Guinée (CNOPG), de la Confédération Nationale des Eleveurs de Guinée (CONEG), de la Confédération Nationale des Pêcheurs de Guinée(CONAPEG), de la Chambre Nationale d'Agriculture). Des concertations ont aussi été organisées avec les partenaires bis et multilatéraux.

4. Ce large processus de concertation a conduit à l'identification de trois domaines prioritaires d'intervention de la FAO en Guinée pour la période 2013-2017 .Ces domaines sont les suivants :

- ✓ **Domaine prioritaire 1 : Renforcement de la Sécurité alimentaire et nutritionnelle.**

Le renforcement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations constitue une des grandes priorités du Gouvernement guinéen. Il s'agit d'augmenter les disponibilités nationales et d'améliorer l'accessibilité des populations à un marché diversifié en produits agricoles afin de satisfaire les besoins alimentaires et nutritionnels d'une population sans cesse croissante. Les effets et les produits de ce domaine d'intervention s'adressent à une gamme variée d'acteurs du secteur rural (petits producteurs agricoles, éleveurs traditionnels et pêcheurs artisanaux).

- ✓ **Domaine prioritaire 2 : Renforcement de la gouvernance du secteur agricole et rural.**

Ce domaine prioritaire s'inscrit dans le cadre des objectifs nationaux visés par l'axe 1 du DSRP intérimaire 2011-2012 (amélioration de la gouvernance et renforcement des capacités institutionnelles et humaines) et de l'axe 1 du Plan d'Action Prioritaire du Gouvernement (bonne gouvernance). Les attentes en matière de gouvernance dans le secteur agricole et rural ne sont pas encore comblées. L'analyse faite dans le cadre du PNIASA a mis en exergue de nombreuses contraintes qui sont à l'origine du déficit en matière de gouvernance rurale et agricole. Il s'agit entre autres de : la faible coordination et harmonisation des programmes dans le secteur agricole et rural; l'instabilité institutionnelle du fait des restructurations fréquentes des Départements Ministériels en charge des sous-secteurs du monde rurale (agriculture, élevage, environnement et pêche) ; la faible capacité des services publics à remplir pleinement leurs fonctions régaliennes ; l'insuffisance des

(Chambre d'Agriculture, CNOP-G, CONEG, CONAPEG) pour participer au dialogue politique en termes de planification du secteur agricole et rural ; l'insuffisance et la mauvaise qualité des données statistiques sur le secteur agricole.
La FAO Guinée appuiera le Gouvernement dans ses efforts visant à lever ces contraintes

- ✓ **Domaine prioritaire 3 : Prévention et gestion des risques de crises alimentaires, des catastrophes et adaptation aux changements climatiques.**

En Guinée, on note une faiblesse des structures de prévention et de gestion des risques des crises alimentaires et des catastrophes naturelles. Les capacités de résilience et d'adaptation des populations aux changements climatiques sont encore peu développées. L'analyse des données pluviométriques et de température présage un impact négatif sur la productivité agricole durant les prochaines années.

Les ressources forestières guinéennes subissent une régression inquiétante du fait, notamment de l'exploitation abusive des ressources ; des systèmes extensifs d'agriculture et d'élevage ; de la faiblesse du niveau de reboisement; des feux de brousse et de la pression démographique.

La dégradation de la biodiversité est liée : (i) aux prélèvements excessifs des éléments tels que les bois d'œuvre, les ressources halieutiques et fauniques et les différents produits de cueillette; (ii) à l'utilisation de produits dangereux pour la pêche et l'agriculture.

Face à cette situation, le Gouvernement met l'accent sur la préservation de l'environnement et le renforcement des capacités des acteurs à prévenir et gérer les crises alimentaires et les risques de catastrophes naturelles. La FAO Guinée y contribuera.

5. Le coût total du CPP s'élève à **11.363.000 USD.** Les engagements de la FAO et des partenaires en cours d'exécution sont de **2.217.265 USD**. Il en découle un objectif de mobilisation de **9.145.735 USD**. La FAO contribuera au financement de ce gap à travers son Programme de Coopération Technique. Le reliquat sera recherché auprès du Gouvernement et des Partenaires Financiers dans le cadre de la stratégie de mobilisation des ressources à mettre en œuvre, notamment à travers le PNIASA.

Le CPP sera le cadre de référence pour la coopération entre le Gouvernement et la FAO à travers sa Représentation dans le pays. Il constitue également la contribution de la FAO à la mise en œuvre du PNUAD et du PNIASA.

Le Gouvernement guinéen pour sa part s'engage à faciliter l'exécution du CPP en collaborant à sa diffusion et en rendant disponibles ses ressources humaines, financières, matérielles et techniques. De plus, le Gouvernement utilisera le CPP comme outil de plaidoyer pour mobiliser en partenariat avec la FAO les ressources externes pour sa mise en œuvre et susciter une plus grande implication des ONG, des acteurs de la société civile, des organisations professionnelles et des autres intervenants dans la lutte pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle, ainsi que la réduction de la pauvreté.

Fait à Conakry, le 19 juillet 2013

Pour le Gouvernement Le Ministre de la Coopération Internationale	Pour l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentatio et l'Agriculture, le Représentant de la FAO
Prof Moustapha Koutoub SANO (PhD)	**Isaias Angue Obama Oyana**

I. INTRODUCTION

L'appui de la FAO aux efforts de développement de la République de Guinée remonte à 1977, année de l'ouverture d'une Représentation de l'Organisation dans le pays.

La stratégie de la FAO a consisté à promouvoir durablement la sécurité alimentaire à travers l'augmentation de la production et de la productivité agricoles et la réduction de la pauvreté en Guinée. Malgré ces efforts, les crises politiques, sociales, institutionnelles et de gouvernance que le pays a connues ces dernières décennies n'ont pas permis de faire reculer significativement la pauvreté et d'atténuer la pénurie alimentaire dans le pays.

Toutefois, l'élection présidentielle de novembre 2010 a ouvert le chemin pour le retour du pays à l'ordre constitutionnel. Dès son entrée en fonction, le nouveau Gouvernement a montré son engagement politique pour faire du secteur rural l'une de ses priorités et a engagé le dialogue avec tous les acteurs de la sécurité alimentaire et nutritionnelle en vue d'atteindre l'autosuffisance alimentaire en trois ans. C'est ainsi que des quantités importantes d'engrais, de semences et de pesticides ont été mises à la disposition du monde rural à des prix bonifiés pour les campagnes agricoles 2011/2012 et 2012/2013.

Avec cette nouvelle situation sociopolitique et l'appui de ses partenaires techniques et financiers (PTF), le Gouvernement fournit des efforts importants pour la relance de l'économie nationale en général et le secteur agricole en particulier.

Prenant en compte les expériences accumulées dans la formulation et la mise en œuvre du Cadre national des Priorités à Moyen Terme (CNPMT) et en application des recommandations de l'évaluation externe de l'Organisation, la FAO a pris la résolution d'améliorer son assistance aux pays membres en modifiant son modus opérandi pour passer de l'approche CNPMT au Cadre de Programmation Pays (CPP). Le CPP définit les domaines prioritaires d'assistance de la FAO à la Guinée pour soutenir les objectifs nationaux de développement rural et de sécurité alimentaire et nutritionnelle. Le document intègre également la prévention et la gestion des risques liés aux catastrophes et aux situations d'urgence et constitue un outil de programmation des interventions de la FAO pour les cinq prochaines années (2013-2017) dans le secteur rural au sens large. Les fondements de cette assistance sont : (i) le mandat de la FAO et ses avantages comparatifs avérés, en conformité avec le cadre stratégique 2010-2019 et les cadres des priorités sous régionales et régionales; (ii) les priorités du PNIASA, en cohérence avec l'ECOWAP et le PDDAA/NEPAD; (iii) le Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement de la Guinée (PNUAD) 2013-2017. Son ambition majeure est de contribuer á la réalisation des OMD principalement l'OMD1 qui vise la réduction de la pauvreté et la faim au sein des populations notamment les plus vulnérables.

Le processus de formulation du CPP pour la Guinée s'est fait de manière participative caractérisée par une concertation constante avec les Ministères en charge du domaine rural (Agriculture, Elevage, Pêche Aquaculture, Environnement et Eaux et Forêts) et aussi de la Santé, la Jeunesse, la Promotion féminine et enfance. Les acteurs non étatiques ont été associés en prenant en compte leurs intérêts et les rôles qu'ils peuvent jouer. Il s'agit notamment des organisations non gouvernementales et des organisations professionnelles (CNOPG, CONEG, CONAPEG, Chambre d'Agriculture). Des concertations ont aussi été organisées avec les partenaires bi et multilatéraux.

L'équipe qui a préparé le CPP Guinée a été constituée de fonctionnaires de la FAO au niveau national, sous régional, régional et du siège, de cadres des Départements Ministériels (points focaux) et de consultants nationaux.

II - ANALYSE SITUATIONNELLE

2-1 Contexte National

Située en Afrique de l'ouest, la République de Guinée couvre une superficie de 245.857 km2. Elle partage 3.300 km de frontières terrestres avec six pays (Guinée Bissau, Sénégal, Mali, Côte d'ivoire, Sierra Léone et Liberia) et 320 km de frontière maritime. Sa population qui croît à un rythme annuel de 3,1% est estimée à 11,3 millions de personnes en 2011 dont 52% de femmes et plus de 44% de jeunes de moins de 15 ans.

En dépit de ses énormes potentialités, la Guinée demeure encore marquée par une dégradation de ses principaux indicateurs économiques et sociaux. Cette situation est tributaire de plusieurs facteurs dont entre autres : (i) un contexte politique et sécuritaire instable et des défis de consolidation de la paix; (ii) un déficit accentué de gouvernance et un décalage entre l'état de droit et le respect des droits de l'homme; (iii) un contexte économique et social difficile. Selon le cadrage macro-économique du Ministère du Plan du mois de juillet 2011, le taux de croissance annuel moyen du PIB était de 2,2% entre 2006 et 2010 contre un accroissement annuel de la population estimée à 3,1% sur la même période. L'inflation est restée à deux chiffres s'établissant à 20,8% en 2010 contre13, 5% en 2008 et 39,1% en 2006.

La période 2009-2010 a enregistré un déficit budgétaire de 14,3% du PIB qui a été essentiellement financé par la Banque Centrale, contribuant ainsi au surendettement et à l'insolvabilité de l'Etat.

L'avènement de la 3ème République, suite à la tenue des premières élections présidentielles véritablement démocratiques en 2010, a permis d'engager le pays sur la voie de la relance de l'économie nationale. D'importantes mesures pour assainir les finances publiques et améliorer la gestion de l'économie ont été prises. Ces efforts ont permis une reprise de l'économie dès 2011 avec un taux de croissance établi à 4%. Le déficit hors investissement a été ramené à 1% du PIB en 2011 contre 13% en 2010. La valeur ajoutée a augmenté dans tous les secteurs avec des taux de croissance de 4,5% pour les secteurs primaire et secondaire et 3,2% pour le secteur tertiaire. Le Gouvernement s'est engagé à maintenir et renforcer cette tendance ce qui a permis d'atteindre le point d'achèvement dans le cadre de l'initiative PPTE.

2-2 Situation et perspectives en matière de développement rural, de sécurité alimentaire et nutritionnelle.

L'agriculture au sens large (production végétale, animale, pêche et sylviculture) est le principal secteur d'activité pour près de 80% de la population guinéenne. La production végétale constitue la principale source de revenu pour 57% des ruraux, tandis que 30% des ruraux tirent leurs revenus de l'élevage. L'agriculture est du type extensif dominé par un système de culture traditionnelle utilisant faiblement des intrants et peu productifs. Elle est fortement dépendante de la pluviométrie. En effet les cultures pluviales occupent 95% des superficies emblavées. Les cultures irriguées n'occupent que 30 200 ha seulement sur un potentiel de terre irrigable évalué á 364 000 ha[1] .

Les exploitations de type familial occupent 60% de la population et représentent 95% des superficies cultivées. Elles sont en général de petite taille comprise entre 0,3 et 1,5 hectare.

La contribution du secteur agricole au produit intérieur brut est inférieure à 20% et n'a cessé de baisser au cours des dernières années. Dans le cadre de l'amélioration de la stabilité macro économique du pays, les revenus tirés des exportations agricoles, encore faibles, ne peuvent à l'état actuel se substituer aux revenus instables issus des exportations minières. Les produits agricoles représentent 11% des exportations et 17% des importations du pays.

[1] PNIASA 2013-2017

Le secteur primaire est dominé par la production végétale qui représentait en 2003 65% du PIB primaire.

Le riz est la principale spéculation agricole avec 80% des exploitations, 67% des superficies emblavées, 65% des besoins céréaliers, 37% de la population active, 23% du PIB primaire, 11% des importations et 6% du PIB national. L'élevage, la sylviculture et la pêche représentent respectivement 17%, 14% et 4% du PIB primaire[2].

Dans le domaine de la pêche, les indices d'abondance montrent une tendance à la surexploitation dont le niveau d'intensité varie d'un stock à un autre. Cette surexploitation est due entre autres à l'accroissement de l'effort de pêche tant industriel qu'artisanal. D'une manière globale, la contribution des produits de la pêche à la couverture des besoins en protéines animales en Guinée en 2001 est estimée à 40%[3] .

Dans le domaine de l'environnement, les écosystèmes et leurs ressources sont affectés par un processus généralisé de dégradation imputable surtout aux facteurs anthropiques et aux variabilités/changements climatiques. La dégradation des écosystèmes forestiers guinéens est particulièrement remarquable au niveau des sites miniers, des zones agricoles et autour des grandes agglomérations. Depuis 1965, le couvert végétal se réduit d'environ 140 000 ha par an[4].

Les équilibres écologiques qui permettaient de maintenir la fertilité des sols sont rompus dans de multiples situations, d'une part, sous l'action des hommes confrontés à des densités croissantes (parmi les cultures pluviales, plus de 40% sont situées sur les collines ou montagnes et 30% sur les plateaux et les bas-fonds, alors que les mangroves sont faiblement exploitées), d'autre part, avec l'absence d'une maîtrise de l'eau.

Les données disponibles sur les produits de chasse ne permettent pas de se prononcer sur les productions et rendements réels. Toutefois, la situation des prélèvements dans le Parc national du Haut Niger, montre une baisse sensible, entre 1994/95 et 1996/97, passant de 100.615 tonnes à 47.345 tonnes de viande, soit une chute de 53% environ. Les informations montrent également que certaines espèces sont plus menacées que d'autres. C'est le cas du Cobe de fassa et du Cobe de bouffon.

Concernant la situation alimentaire, selon l'étude réalisée par le PAM 2010, le taux de l'insécurité alimentaire a doublé en milieu rural en moyenne passant de 16% en 2005 à 32% en 2009. En 2011, plus de 2,3 millions de ruraux ont fait face à l'insécurité alimentaire. Par ailleurs, l'étude nutritionnelle UNICEF/PAM 2008 a révélé que la malnutrition et l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans ont crû respectivement de 26% et 23% en 1999 à 36% et 26% en 2008. Les femmes constituent les premières victimes de l'insécurité alimentaire en milieu rural.

D'une manière générale, les principales causes de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle en Guinée sont :

- l'enclavement des zones de production ;
- le faible niveau de production et de productivité du secteur rural y compris l'élevage et la pêche ;
- l'instabilité dans l'approvisionnement en produits alimentaires et les difficultés d'accès à ces produits;
- l'exode rural;
- la faible accessibilité aux terres cultivables, les conflits domaniaux et l'insécurité foncière;

[2] PNIASA 2013-2017
[3] LPDA 2009
[4] PANA 2007

- l'absence d'un dispositif de prévention et de gestion des crises alimentaires (système d'information des marchés et d'alerte précoce et de stocks de sécurité alimentaire au niveau national et communautaire);
- les inondations récurrentes le long des principaux fleuves et rivières causant d'importantes pertes de récoltes, d'animaux, d'habitations et autres biens matériels.
- la dégradation des sols et du couvert végétal par les feux de brousse, surtout en Haute Guinée.
- les changements climatiques entrainant une modification des conditions météorologiques (sécheresse, réduction de la pluviométrie, élévation des températures, perte de la biodiversité, etc.).

En plus de ces causes immédiates s'ajoutent d'autres comme : (i) l'insuffisance des intrants agricoles et de moyens de production; (ii) la faiblesse des structures d'encadrement et d'accompagnement du monde rural ; (iii) le sous investissement dans le secteur agricole; (iv) et autres pesanteurs socioculturelles, notamment la discrimination des femmes pour l'accès à la terre.

Du point de vue des perspectives, la Guinée dispose d'un potentiel agricole important encore peu exploité et des conditions naturelles propices à la culture d'une gamme variée de produits agricoles. Le potentiel en terres arables est évalué à 6,2 millions d'hectares dont seulement 25% sont exploitées et moins de 10% cultivées annuellement.

Les pluies sont abondantes et varient entre 1.100 et 4.000 mm/an et le potentiel de plaines fluviales est important. Le pays possède un réseau hydrographique long de 6.500 km, un plateau continental de 43.000 km² ainsi que d'importantes ressources en eau de surface et souterraine.

Le potentiel d'irrigation est évalué à 364.000 ha et celui du développement des systèmes de cultures inondées est considérable.

L'élevage reste une activité importante en Guinée avec 4 millions de têtes de bovin, 1,4 millions de têtes d'ovin et 1,7 millions de têtes de caprin estimées en 2008. La croissance de l'élevage est restée relativement stable au cours de la dernière décennie entre 4,0 et 4,5 % en moyenne annuelle. L'élevage bénéficie d'un réseau de distributeurs privés de produits et équipements vétérinaires.

Le potentiel halieutique exploitable est estimé entre 150.000 et 250.000 tonnes de poissons par an.

Le potentiel aquacole est jugé excellent en Guinée Forestière surtout pour la pisciculture en association avec le riz (riz/pisciculture) et en Basse Guinée pour le développement de l'élevage des crevettes et des huitres, de la pisciculture marine et de la pisciculture continentale. Il est jugé bon en Haute Guinée pour le développement de la pisciculture dans les mares et autres retenues d'eau et en Moyenne Guinée pour le développement de la pisciculture dans les plaines d'inondation et dans les retenues de barrages agricoles et hydroélectriques.

Pour ce qui concerne les produits forestiers, leur contribution à la sécurité alimentaire et nutritionnelle est mal connue du fait du caractère informel des circuits de collecte et de mise en marché, ainsi que de la diversité de leur usage. Néanmoins, on estime en général que les produits de cueillette et de chasse occupent une place prépondérante dans l'alimentation des populations rurales et l'approvisionnement des marchés..

2-3 Examen et revue des politiques et programmes.

Le *DSRP intérimaire 2011-2012* constitue le cadre national d'intervention pour le développement économique et social du pays. Il s'articule autour de trois axes principaux : (i) l'accélération de la croissance avec de larges opportunités d'emplois et de revenus pour les populations pauvres, (ii) le développement et l'accès équitable aux services sociaux de base et l'amélioration de la gouvernance et (iii) le renforcement des capacités institutionnelles et humaines.

Le DSRP assigne au secteur agricole et rural un rôle de premier plan dans la création de richesses et la réduction de la pauvreté (4 pauvres sur 5 vivant en milieu rural). Le DSRP III est en cours de formulation et devrait couvrir la période de 2013-2017.

La Politique Nationale de Développement de l'Agriculture (PNDA)-Vision 2015 élaborée en 2007 a pour ambition de contribuer à la réduction de la pauvreté, l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la diversification des productions vivrières, la réduction des importations de riz, l'amélioration de la balance des paiements et la protection de l'environnement.

Elle comprend trois axes stratégiques, à savoir : (i) le renforcement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle par la diversification et l'accroissement des productions vivrières pour promouvoir la souveraineté alimentaire; (ii) l'accroissement des revenus agricoles par le développement des opportunités économiques et l'amélioration de l'accès au marché dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire et nutritionnelle et, (iii) le développement des mesures transversales d'accompagnement pour garantir l'efficacité des investissements.

En ce qui concerne le riz en particulier, principale céréale consommée en Guinée, la stratégie de développement de sa culture (SNDR) est axée principalement sur l'amélioration des rendements moyens de 1,4 à 2,8 tonnes à l'hectare entre 2008 et 2018. Elle s'articule sur la création de deux pôles de développement (Basse et Haute Guinée), l'aménagement de superficies sous gestion durable, le soutien à la riziculture pluviale par une large diffusion de la variété de riz « NERICA » et l'accès aux intrants et équipements agricoles. Le but visé est d'accroitre de près de 60% les superficies sous gestion durable et de plus de 40% les rendements.

La politique de développement de l'élevage à moyen et long termes, élaborée en 2007 a prévu deux grands axes d'intervention : i) l'approche programme par l'appui aux systèmes d'élevage traditionnels à travers des actions comme la structuration des producteurs, l'appui à la protection sanitaire du cheptel, la formation des producteurs et opérateurs, le renforcement institutionnel; ii) l'approche filière relative à l'appui à l'émergence du système d'élevage amélioré, notamment dans les domaines de l'aviculture, des élevages porcin et laitiers.

La Lettre de Politique de Développement de la Pêche et l'Aquaculture (LPDPA 2009) Cette politique est mise en œuvre à travers trois axes stratégiques: (i) Renforcement des capacités institutionnelles et professionnelles; (ii) Gestion durable des ressources aquatiques; (iii) Valorisation des produits de la pêche et de l'aquaculture.

La Politique Nationale de l'Environnement 2011 : Les stratégies de mise en œuvre de cette politique s'articulent autour de: (i) la mise en place d'un dispositif institutionnel, législatif et réglementaire; (ii) l'amélioration de la gouvernance environnementale et une gestion participative décentralisée des ressources naturelles; (iii) le renforcement des capacités techniques et financières des structures chargées des aspects environnementaux; (iv) la promotion de l'information/communication, l'éducation environnementale et l'écocitoyenneté; (v) le respect et la mise en œuvre des accords, conventions et engagements internationaux et régionaux; (vi) la promotion de l'accès et l'adoption des technologies propres et les transferts de technologies; (vii) la prévention, la gestion des crises, la gestion post-crise et la mise en évidence à travers l'actualisation du plan national de gestion des catastrophes.

Le Plan National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire (PNASA 2013-2017). En termes d'objectifs, le PNIASA est en conformité avec les objectifs de l'ECOWAP et du PDDAA. Il s'inscrit dans la perspective d'une agriculture moderne et durable, productive et compétitive sur les marchés intra-communautaires ou internationaux, fondée sur l'efficacité et l'efficience des exploitations familiales ainsi que la promotion des entreprises agricoles grâce à l'implication du secteur privé.

Le PNIASA couvre tous les sous-secteurs de l'agriculture au sens large : les productions végétales, animales, halieutiques et l'environnement.

Ses objectifs stratégiques sont : (i) développer durablement la riziculture en améliorant la maitrise de l'eau; (ii) diversifier les productions vivrières autres que le riz; (iii) promouvoir les exportations agricoles et l'agrobusiness; (iv) améliorer la gestion intégrée des ressources naturelles renouvelables ; (v) améliorer la qualité des services agricoles (recherche, conseil agricole, contrôle, règlementation, politique) et renforcer les capacités des différents acteurs; (vi) assurer un pilotage et une coordination efficace de la mise en œuvre du PNIASA. A chacun des objectifs stratégiques, correspond un programme décliné en sous programmes et composantes.

Les programmes prioritaires du PNIASA sont les suivants : i) Développement durable de la riziculture ; ii) Diversification de la production alimentaire et amélioration de la nutrition des populations ; iii) Promotion des exportations agricoles et de l'agrobusiness; iv) Promotion de la gestion durable des ressources naturelles; v) Amélioration de la qualité des services agricoles et appui aux organisations de producteurs ; vi) Coordination du Financement et Gestion de la mise en œuvre du PNIASA.

2-4 Système de gouvernance et parties prenantes nationales

Le cadre institutionnel actuel du secteur rural, agricole et de l'environnement comprend plusieurs catégories d'acteurs à savoir :

- *L'Etat,* à travers les Départements de l'Agriculture, de l'Elevage, de la Pêche et l'aquaculture, de l'Environnement et des eaux et forêts, a pour mission de définir la politique en matière de développement rural et de sécurité alimentaire et nutritionnelle, de coordonner toutes les interventions dans le secteur et de mobiliser des ressources. Les principales faiblesses des services publics sont entre autres : instabilité institutionnelle, difficultés matérielles et financières, faible disponibilité en ressources humaines qualifiées.
- *Le secteur privé* a pour rôle de produire à grande échelle et de mettre à disposition des denrées alimentaires à moindre coût.
- *La société civile* (ONG, collectivités) qui a pour rôle de procéder à l'encadrement des populations rurales par des actions de sensibilisation et de renforcement des capacités.

  Les organisations professionnelles ont pour responsabilité la défense des intérêts matériels et moraux de leurs membres, leur encadrement, leur sensibilisation et le renforcement de leurs capacités.

Dans leur situation actuelle, la plupart des acteurs non étatiques ci-dessus mentionnés ne sont pas encore en mesure de jouer pleinement leurs rôles respectifs. Pour tous les acteurs, en particulier le secteur privé, les OP et la société civile, il n'existe pas encore de mécanismes adéquats de financement. Les organisations professionnelles éprouvent des difficultés à se comporter en véritables acteurs dynamiques capables de diversifier leurs activités économiques de manière rentable. Il s'avère nécessaire de répondre à leur besoin de professionnalisation et de renforcement de leurs capacités d'intervention tout en apportant un appui au processus de restructuration de la Chambre Nationale d'Agriculture et à l'amélioration de la coordination entre les secteurs du développement rural.

- *Les donateurs et les partenaires techniques et financiers* accompagnent le Gouvernement en matière de définition de politique de développement rural, de sécurité alimentaire et nutritionnelle, de coordination des interventions dans le secteur, de mobilisation des ressources et de renforcement des capacités des acteurs du monde rural.

III. AVANTAGES COMPARATIFS ET DOMAINES PRIORITAIRES

3.1. Analyse de l'aide internationale et des activités de la FAO en Guinée

La Guinée bénéficie depuis plusieurs décennies de l'assistance de ses partenaires bi et multilatéraux pour le développement agricole et rural. Cette assistance s'est traduite par le financement et la mise en œuvre de nombreux projets et programmes de terrain, la formulation de politiques sectorielles, la formation des cadres, etc. Certains partenaires, au regard de l'évolution du contexte national et international, ont réorienté leurs interventions vers d'autres centres d'intérêts, notamment les infrastructures, la gouvernance politique et économique. C'est le cas de l'UE à partir du 10ème FED et de la BAD dans son programme pays (2012-2016).

Les principaux partenaires qui interviennent de façon significative dans le développement rural et la sécurité alimentaire et nutritionnelle sont :

BANQUE MONDIALE (BM)

I.1. Après une suspension de trois ans, la BM a repris en fin 2011 ses activités de coopération avec la Guinée. Elle envisage la formulation d'un nouveau programme pays pour la Guinée après l'approbation du DSRP3 qui est en cours de formulation. Ce futur programme de la BM sera axé principalement sur les domaines suivants : Santé, Education, Mine, Gouvernance, Energie et Agriculture. Il faut noter que la sécurité alimentaire occupera une bonne place dans ce nouveau programme.

PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIALE (PAM)

Les interventions du PAM pour la période 2013-2017 porteront sur : i) le soutien nutritionnel de qualité aux femmes enceintes, à celles qui allaitent et aux enfants âgés de moins de 5 ans souffrant de malnutrition; ii) le soutien à la production alimentaire; iii) la réduction du risque des catastrophes (renforcement de la résilience des populations vulnérables et des communautés face aux catastrophes naturelles, appui à la mise en œuvre d'un système d'alerte précoce pour la sécurité alimentaire).

FONDS INTERNATIONAL POUR LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE (FIDA)

En 2008, le Gouvernement Guinéen et le FIDA ont adopté un Document d'Options Stratégiques pour le Programme de pays (COSOP) pour la période 2009-2014.

Le COSOP est structuré en deux volets : (i) le Programme d'appui aux communautés villageoises, phase II (PACV-II), qui appuie le processus de décentralisation et de développement local; et (ii) le Programme national d'appui aux filières agricoles (PNAAFA), qui pilotera à terme l'ensemble des interventions du FIDA dans le secteur agricole, pour un coût de **33,3 millions de USD**.

AGENCE FRANÇAISE DE DEVELOPPEMENT (AFD)

Les interventions de l'AFD sont concentrées sur trois domaines à savoir : i) l'appui aux organisations professionnelles et structuration du monde rural; ii) l'appui à la recherche agronomique et; iii) le renforcement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et sécurisation des populations.

L'Agence a plusieurs projets en cours d'exécution en appui aux filières suivantes : riz de mangrove, huile de palme, rizipisciculture et pêche artisanale. Elle intervient aussi sur des thématiques transversales multi-filières comme le conseil de gestion avec la Fédération des Paysans du Fouta Djallon ou encore le microcrédit avec un appui au Crédit Rural de Guinée. Elle assure le rôle de chef de file des partenaires techniques et financiers du secteur rural.

En 2011, l'Agence a accordé un financement additionnel de **5 millions d'Euros** en appui au projet Riz de mangrove Basse Guinée et un financement de **3 millions d'euros** au Projet Rizipisciculture. En 2013, l'Agence entend apporter une contribution au PACV (Programme d'Appui des Communautés Villageoises) dans le secteur du développement local et rural.

COOPERATION JAPONAISE

Actuellement, les efforts du Japon portent sur l'aménagement du port de pêche artisanal de Boulbinet à hauteur de **7 millions de Dollars US.**

GOUVERNEMENT ITALIEN

Le Gouvernement Italien, dans le souci de renforcer la lutte contre l'insécurité alimentaire finance à travers le PISA le projet «Intensification, diversification et valorisation des productions agricoles dans la Région de Kindia» pour un montant de **1 985 662 Dollars US**.

GOUVERNEMENT DU ROYAUME D'ESPAGNE

Le Royaume d'Espagne finance le projet « Réalisation et mise en valeur d'aménagements hydro agricoles dans les préfectures de Tougué et Dabola ». Ce projet est mis en œuvre par la FAO, dans le cadre du programme régional espagnol «Eau pour l'Afrique» pour un coût de 3 339 967 USD.

Dans le cadre de la coopération entre PTF, le Gouvernement du Royaume d'Espagne, à travers son Agence de Coopération Internationale pour le Développement (AECID) en collaboration avec la Banque Mondiale, finance la 2ème phase du projet d'urgence d'appui à la productivité agricole avec une enveloppe de 20 millions de Dollars US pour la période 2011-2014.

FONDS MONDIAL POUR L'ENVIRONNEMENT (FEM)

Le FEM finance actuellement deux projets régionaux exécutés par la FAO. Il s'agit de la première phase du programme de gestion intégrée des ressources naturelles du Fouta Djallon pour **5 millions de Dollars US** et du projet de réduction de la dépendance des polluants organiques persistants et autres produits chimiques dans les bassins des fleuves Sénégal et Niger pour **4,11 millions de Dollars US**.

AFRIQUE DU SUD

En avril 2008 les Gouvernements de l'Afrique du Sud, de la Guinée et du Vietnam ont signé un accord tripartite, pour la mise en œuvre d'un projet de Coopération Sud-Sud (CSS) visant l'amélioration de la production de riz et de légumes en Guinée. Ce projet est financé à hauteur de **6,5 millions de Dollars US** par l'Afrique du Sud. Le Vietnam fourni les experts.

SYNTHESE DES ACTIVITES DE LA FAO EN GUINEE LES CINQ DERNIERES ANNEES

Les interventions de la FAO en Guinée, sur la période 2007-2012, tout financement confondu, se chiffrent à un montant global de 13 483 307Dollars **US**[5]. Ces interventions ont constitué la contribution de la FAO à la lutte contre l'insécurité alimentaire, la malnutrition et la pauvreté engagée par le Gouvernement.

Dans le domaine de la formulation des politiques, la FAO a apporté son assistance technique et financière dans la préparation de la Politique Nationale de Développement Agricole-vision 2015, la Politique Nationale de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture, le Plan National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire.

[5] Non compris les composantes Guinée des deux projets régionaux financés par le GEF (EP/INT/503/GEF et EP/INT/606/GEF)

La FAO était également aux cotés du Gouvernement pour une assistance aux populations affectées par les catastrophes naturelles (inondations, incendies) et aussi pour faire face aux conséquences de la flambée des prix des denrées alimentaires à travers la mise en œuvre de projets d'urgences agricoles et de réhabilitation.

La FAO a également contribué à la mise en place d'un système statistique informatisé de la pêche maritime artisanale et de la pêche continentale et à l'inventaire des bas fonds de la Guinée Forestière.

Sur le plan du renforcement des capacités, la FAO a contribué à la formation des producteurs et leurs structures d'appui. Un comité national du Codex Alimentarius a été mis en place et est opérationnel.

La FAO assure, en tant qu'Agence d'exécution, la mise en œuvre du Programme de gestion intégrée des ressources naturelles du Massif du Fouta Djallon (MFD). L'objectif de ce programme régional qui couvre huit pays de l'Afrique de l'Ouest est d'instaurer une gestion durable des ressources naturelles sur le moyen et long terme en vue de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations des régions directement ou indirectement tributaires du MFD.

3.2 Analyse des Avantages comparatifs de la FAO en Guinée

La FAO est l'Agence des Nations Unies qui s'occupe de l'agriculture et de l'alimentation. Elle s'attache plus particulièrement à faire reculer la faim et la pauvreté dans le monde et à assurer une gestion durable des ressources naturelles.

La FAO dispose d'une expertise diversifiée et de compétences avérées, facilement mobilisables, pour la formulation et la mise en œuvre de projets aussi bien au niveau de la Représentation en Guinée qu'au niveau des Bureaux Régional et Sous Régional et au siège de l'Organisation.

Les interventions de la FAO en Guinée sont cohérentes avec ses objectifs stratégiques et ses avantages comparatifs qui sont déclinés en fonction des résultats ciblés dans le cadre stratégique de l'Organisation. C'est ainsi que la FAO Guinée a appuyé le Gouvernement dans les domaines suivants :

- formulation d'une stratégie nationale de sécurité alimentaire ;
- préparation et mise en œuvre d'un programme spécial de sécurité alimentaire (PSSA) ;
- préparation et mise en œuvre des recensements nationaux de l'agriculture et de l'élevage et la mise en place d'un système statistique informatisé de la pêche ;
- élaboration de différentes Lettres de Politique de développement des sous-secteurs ruraux et de différents codes (code pastoral, code de l'environnement, code de l'eau, la loi foncière rurale) et l'élaboration de la loi d'orientation agricole qui est en cours.

Depuis 1977, la FAO, par le biais de son Programme de Coopération Technique (PCT), de la Coopération FAO/Gouvernement (GCP), des fonds fiduciaires unilatéraux et téléfood, assiste le Gouvernement dans le financement et la mise en œuvre des projets et programmes. Elle est de ce fait l'un des plus anciens et principaux partenaires techniques et financiers de la Guinée pour le secteur agricole et rural.

L'analyse de la perception de ses avantages comparatifs par les partenaires au développement du secteur rural en Guinée montre que les appuis de la FAO en matière d'expertise technique et de renforcement des capacités sont bien appréciés tant par le Gouvernement que par la Société civile. La FAO jouissant de cette confiance a assuré le rôle de chef de file du Groupe des partenaires techniques et financiers du secteur du développement rural dans le cadre de l'élaboration du PNIASA. Au niveau de l'UNDAF 2013-2017, axe stratégique N°2, elle joue également le rôle de chef de file pour le volet sécurité alimentaire et assure aussi le co-leader du « cluster » Sécurité alimentaire avec le PAM.

L'analyse éclairée des programmes prioritaires définis par le Gouvernement dans son Plan National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire (PNIASA) et au regard des avantages comparatifs de la FAO, le Gouvernement souhaite voir l'Organisation renforcer et concentrer son assistance dans les domaines prioritaires suivants : i) Renforcement de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle; ii) Renforcement de la gouvernance du secteur agricole et rural ; iii) Prévention et gestion de crises alimentaires, des risques de catastrophes et l'adaptation aux changements climatiques.

Pour répondre efficacement à cette demande, la FAO en Guinée s'est engagée sur la voie du renforcement de ses capacités d'intervention. A cet effet, le bureau pays a été étoffé par le recrutement de nouveaux personnels et la mise à disposition d'un fonctionnaire par le Gouvernement. Au regard de cet enjeu, l'équipe bénéficie des remises à niveau pour lui permettre de mieux gérer le programme du terrain.

IV- CADRE PROGRAMMATION PAYS AXEE SUR LES RESULTATS

4.1 Principaux problèmes et défis majeurs du secteur agricole et rural en Guinée

Les principaux problèmes et défis auxquels est confrontée l'agriculture guinéenne au sens large sont entre autres :

- l'insécurité alimentaire et nutritionnelle des populations vulnérables;
- la dégradation des ressources naturelles;
- la faible capacité technique, financière et organisationnelle des secteurs publics et privés;
- la faible résilience des populations à prévenir et à faire face aux crises alimentaires et catastrophes naturelles;
- la faible gouvernance ;
- la faiblesse de la productivité agricole ;
- l'insuffisance des infrastructures et marchés ;
- le faible accès aux intrants et au foncier;
- la faiblesse de financement du secteur

Pour relever ces défis, le Gouvernement, à travers ses Départements Techniques en charge du Développement rural, a élaboré un Plan National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire s'inscrivant dans la perspective d'une agriculture durable, productive et compétitive, fondée sur l'efficacité et l'efficience des exploitations familiales ainsi que la promotion du secteur privé.

4.2 Domaines prioritaires du CPP

Eu égard de ce qui précède, et en conformité avec les priorités nationales et les avantages comparatifs de la FAO, la coopération entre le Gouvernement et l'Organisation portera dans les 5 prochaines années (2013-2017), sur les domaines prioritaires suivants :

Domaine prioritaire 1 : Renforcement de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle

Impact stratégique 1 : La sécurité alimentaire et nutritionnelle est améliorée.

Effet 1.1 : La productivité agricole des petits producteurs est accrue

Effet 1.2 : la production agricole est diversifiée et accrue

Effet 1.3 : le statut nutritionnel des populations vulnérables est amélioré

Effet 1.4 : L'accès au marché local, régional et international est favorisé

Effet 1.5 : la gestion intégrée et participative des ressources naturelles est effective

Domaine prioritaire 2 : Renforcement de la gouvernance du secteur agricole et rural

Impact stratégique 2 : La gouvernance du secteur agricole et rural est améliorée

Effet 2.1 : la coordination des activités des différents partenaires est renforcée et est effective

Effet 2.2 : les cadres juridiques et réglementaires du secteur rural sont actualisés, diffusés et appliqués

Effet 2.3 : Les capacités d'intervention des services publics, des organisations socioprofessionnelles et autres agents privés sont renforcées

Effet 2.4 : Les systèmes d'information et de production des statistiques sont renforcés

Domaine prioritaire 3 : : Renforcement de la résilience du pays et des populations vulnérables face aux crises alimentaires, aux catastrophes et aux changements climatiques.

Impact stratégique 3

La résilience du pays et de ses populations vulnérables face aux crises alimentaires, aux catastrophes et aux changements climatiques est accrue.

Effet 3.1 : des mécanismes durables de prévention et de gestion des crises alimentaires et des catastrophes sont définis et fonctionnels

Effet 3.2 : des mécanismes durables de gestion des catastrophes naturelles, d'adaptation aux changements climatiques et de renforcement de la résilience sont définis et sont fonctionnels

4.3- Résultats attendus

Domaine prioritaire 1 : Renforcement de la Sécurité alimentaire et nutritionnelle

Le renforcement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations constitue une des grandes priorités du Gouvernement guinéen. Il s'agit d'augmenter les disponibilités nationales et améliorer l'accessibilité des populations à un marché diversifié en produits agricoles afin de satisfaire les besoins alimentaires et nutritionnels d'une population sans cesse croissante. Les effets et les produits de ce domaine d'intervention s'adressent à une gamme variée d'acteurs du secteur rural dont les femmes (petits producteurs agricoles, éleveurs traditionnels et pêcheurs artisanaux).

Impact stratégique 1 : la sécurité alimentaire et nutritionnelle est améliorée

En Guinée, les systèmes de production prédominants sont des exploitations de petites tailles, moins de 3 ha, mal équipées peu productives et peu compétitives avec un rendement des cultures très faible. L'augmentation de la production repose principalement sur l'extension des superficies cultivées *:* L'agriculture guinéenne consomme en moyenne 5 kg/ha d'engrais comparé à une moyenne de 10 kg en Afrique. Sur un potentiel de 364.000 ha de terres irrigables, seulement 30.200 ha sont aménagés, soit 9%**.**

Le système de transformation et de commercialisation est peu performant et ne garantit pas de revenus substantiels aux producteurs et aux autres acteurs des filières. Le pays dispose de produits vivriers variés que le gouvernement envisage de développer pour compléter ou se substituer à la consommation du riz et réduire la dépendance actuelle du pays de l'importation de cette céréale.

Au niveau de l'élevage, on note peu d'évolution des performances zootechniques et le potentiel de production des espèces élevées demeure faible, en particulier chez les ruminants. L'offre fourragère en saison sèche est très insuffisante. Le cheptel est soumis à d'importantes contraintes sanitaires

*Au niveau de la pêche, l*a pisciculture et la pêche continentale sont embryonnaires, ce qui offre peu d'alternatives sectorielles pour la réduction de la pauvreté au niveau des communautés, la pêche artisanale procure des revenus insuffisants aux communautés côtières.

Dans le but de lever les contraintes ci-dessus énumérées, l'appui de la FAO Guinée s'articulera autour de 5 effets :

Effet 1.1 : La productivité agricole des petits producteurs est accrue

Il s'agira d'accroître les capacités des petits exploitants à produire plus dans toutes les filières, en vue d'augmenter l'offre en produits agricoles, animaux, halieutiques et forestiers. Les interventions viseront l'amélioration de l'approvisionnement en intrants et la promotion de la traction animale, l'amélioration de la maîtrise de l'eau, l'amélioration des technologies de production des produits agricoles. Les produits suivants sont attendus :

- les petits producteurs utilisent des intrants de qualité ;
- la traction animale est promue
- les systèmes de maîtrise d'eau des petits producteurs sont développés;

Effet 1.2 : La production agricole est diversifiée et accrue

Cet effet vise à valoriser le potentiel de production vivrière dont dispose la Guinée. Il s'agit de faire en sorte que les interventions en cours et à venir prennent en compte toutes les spéculations pouvant efficacement contribuer à l'atteinte de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Pour cela, le Gouvernement a fait le choix de développer, pour la période que couvrira le PNIASA (2013-2017), les cultures vivrières et de rente, les filières de pêche et aquaculture, de productions animales et de productions forestières**.** Les produits attendus sont :

- les productions des cultures vivrières sont accrues. Il s'agit de développer en priorité les filières suivantes : i) céréales : riz, maïs, sorgho, fonio; ii) racines et tubercules ; iii) légumineuses à graine : arachide, haricot, niébé; iv) produits horticoles : pomme de terre, oignon, tomate;
- les productions de viande, du lait et d'œufs sont augmentées. L'accent est mis sur le développement des élevages à cycle court, de la filière viande bovine, de la filière lait et de l'apiculture;
- la production de poisson est accrue grâce aux appuis au développement de la pêche artisanale maritime, continentale et la pisciculture;
- la production des produits forestiers non ligneux est accrue. Les interventions porteront sur l'identification et la valorisation des produits forestiers non ligneux.
- Les capacités nationales en matière de lutte contre les maladies animales et végétales majeures sont développées

Effet 1.3 : Le statut nutritionnel des populations vulnérables est amélioré

La FAO Guinée appuiera le Gouvernement dans ses efforts de réduction de moitié de la proportion de la population qui souffre de la faim à l'horizon 2015. Il s'agira de favoriser l'accès des populations en général et celles vulnérables en particulier à une alimentation adéquate permettant de prévenir la malnutrition à tous les stades critiques du cycle de vie. Les produits suivants sont attendus :

- les populations vulnérables couvrent leurs besoins nutritionnels (produits vivriers divers), grâce à : i) la prise en charge de la malnutrition aigue et des maladies émergentes et ré émergentes liées à l'alimentation; ii) l'élaboration d'un programme de prise en charge nutritionnelle dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments; iii) le développement de l'intervention nutritionnelle à base communautaire; iv) la lutte contre les carences en micronutriments; v) la promotion de l'allaitement maternel et l'amélioration de la conservation et l'utilisation des aliments au niveau des ménages.

La mise en œuvre des activités ci-dessus énumérées sera facilitée par l'adhésion de la Guinée à l'initiative REACH[6]. .

- la qualité sanitaire des aliments est conforme aux normes standards d'hygiène. Les interventions porteront sur le développement des capacités de contrôle de la qualité en vue de renforcer la sécurité sanitaire des aliments et des denrées alimentaires. L'accent sera mis sur : i) la communication pour promouvoir l'éducation nutritionnelle intégrée au niveau communautaire et en milieu scolaire ; ii) l'amélioration des capacités nationales en matière de contrôle de la qualité des aliments et des denrées alimentaires;

Effet 1.4 : L'accès au marché local, régional et international est favorisé

Il s'agit d'améliorer les infrastructures de conservation, de transformation et le niveau de commercialisation des productions vivrières, animales, halieutiques et forestières afin de conférer une valeur ajoutée aux différentes productions du monde rural. Les produits suivants sont attendus :

- les infrastructures de conservation, de transformation et de commercialisation des produits agricoles, animaux, halieutiques et forestiers sont améliorées ;
- des systèmes d'information durables sur les marchés sont opérationnels.

Effet 1.5 : la gestion intégrée et participative des ressources naturelles est effective

Les interventions porteront sur la gestion concertée et durable des ressources naturelles d'importance stratégique nationale et sous régionale à savoir les ressources pastorales, les ressources forestières et fauniques, et les ressources halieutiques. Les produits ciblés sont les suivants :

- des modes de gestion durable des ressources naturelles sont promus ;
- Les capacités de gestion durable des ressources naturelles des acteurs publics et privés, ainsi que des collectivités locales sont améliorées.

Domaine prioritaire 2 : Renforcement de la gouvernance du secteur agricole et rural

Impact stratégique 2 : La gouvernance du secteur agricole et rural est améliorée.

Ce domaine prioritaire s'inscrit dans le cadre des objectifs nationaux visés par l'axe 1 du DSRP intérimaire 2011-2012 (amélioration de la gouvernance et renforcement des capacités institutionnelles et humaines) et de l'axe 1 du Plan d'Action Prioritaire du Gouvernement (bonne gouvernance). Les attentes en matière de gouvernance dans le secteur agricole et rural ne sont pas encore comblées. L'analyse faite dans le cadre du PNIASA a mis en exergue des nombreuses contraintes qui sont à l'origine du déficit en matière de gouvernance rurale et agricole. Il s'agit entre autres de :

- la faible coordination et harmonisation des programmes dans le secteur agricole et rural;
- l'instabilité institutionnelle du fait des restructurations fréquentes des Départements Ministériels en charge des sous-secteurs du monde rurale (agriculture, élevage, environnement et pêche);
- la faible capacité des services publics à remplir pleinement leurs fonctions régaliennes;
- l'insuffisance des mesures d'incitation et de promotion du secteur privé;
- l'insuffisance du cadre juridique et réglementaire;

[6] REACH est une initiative de partenariat actif entre la FAO, l'OMS, l'UNICEF et le PAM qui vise l'élimination de la faim et de la malnutrition chez l'enfant

- la faible capacité institutionnelle, technique et, humaine des structures faitières (Chambre d'Agriculture, CNOP-G, CONEG, CONAPEG) pour participer au dialogue politique en termes de planification du secteur agricole et rural,
- l'insuffisance et la mauvaise qualité des données statistiques sur le secteur agricole.

La FAO Guinée appuiera le Gouvernement dans ses efforts visant à lever les contraintes en matière de Gouvernance du secteur rural et agricole en ciblant les effets suivants :

Effet 2.1 : La coordination entre les différents partenaires est renforcée

Il s'agira d'encourager le partenariat entre l'Etat et les agents non étatiques en observant les cinq principes de la Déclaration de Paris à savoir **:** (i) l'appropriation par l'Etat de l'ensemble des politiques, programmes et stratégies de développement, (ii) l'alignement des PTF sur les procédures et programmes nationaux, (iii) l'harmonisation des stratégies de financement et de suivi évaluation des différents partenaires au développement, (iv) la gestion axée sur les résultats, (v) la responsabilité mutuelle. Les produits attendus sont les suivants :

- les concertations entre les acteurs publics et privés sont renforcées;
- les dispositifs de coordination intersectorielle sont mis en place et sont opérationnels.

Effet 2.2 : Les cadres juridiques et réglementaires du secteur rural sont actualisés et diffusés

Les interventions porteront sur l'élaboration, la revue, l'achèvement, la diffusion et le suivi de l'application des textes juridiques et réglementaires se rapportant au secteur rural et agricole .Il s'agit de mettre en place une législation moderne et adaptée et de finaliser et rendre opérationnelle la loi d'orientation agricole. Les produits ciblés sont :

- la Loi d'Orientation Agricole (LOA) est finalisée et est opérationnelle;
- les textes législatifs et réglementaires sont actualisés et/ou élaborés et appliqués;
- un cadre institutionnel de promotion du secteur privé favorable à la compétitivité et la normalisation/certification de la qualité des produits est mis en place ;

Effet 2.3 : Les capacités d'intervention des services publics, des organisations socioprofessionnelles et autres structures privées sont renforcées.

Les interventions s'articuleront autour du renforcement des capacités des services publics et des acteurs non étatiques notamment les organisations des producteurs sur le plan technique, humain et institutionnel et financier. Au niveau de ces acteurs non étatiques, un accent particulier sera mis sur : i) l'appui à la réorganisation des OP et au développement des interprofessions au sein des filières; ii) l'appui à la restructuration de la Chambre Nationale d'Agriculture; iii) l'appui dans le domaine de la recherche de financement auprès des partenaires.

En ce qui concerne les services publics, il s'agira de les appuyer dans : i) la mise en place et l'opérationnalisation des systèmes de suivi-évaluation pérennes et performants en vue d'une mise à jour des politiques et stratégies de développement des différents secteurs du monde rural; ii) l'accompagnement de l'IRAG et ANPROCA dans la mise en place des systèmes nationaux de recherche et de conseils agricoles performants; iii) l'appui à la DNSV dans le processus de mise en conformité des services vétérinaires avec les normes de performance recommandées par l'organisation mondiale de la santé animale (OIE) ; iv) l'appui au service national de protection des végétaux et des denrées stockées. Les produits attendus sont :

- les capacités des structures publiques et privées en formulation de politiques, projets et programmes, en analyse économique et financière et en suivi-évaluation sont renforcées;
- les systèmes de suivi-évaluation des départements ministériels et du secteur privé fournissent à temps des informations de qualité aux autorités pour la prise de décision;

- Les capacités techniques, humaines et institutionnelles des OP et services publics sont renforcées;
- Les capacités nationales en recherche et conseils agricoles sont améliorées.

Effet 2.4 : Les systèmes d'information et de production des statistiques sont renforcés

Le but visé est le renforcement des capacités humaines, matérielles et logistiques des services des différents départements du secteur rural en charge de la production de données statistiques agricoles et rurales. Les interventions cibleront en particulier les systèmes d'information existants qui doivent être synergiques et décentralisés. Une attention est portée sur la réalisation du recensement national de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche. Les produits attendus sont :

les recensements dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et aquaculture sont réalisés;

- les capacités des structures en charge des statistiques sont renforcées.

Domaine prioritaire 3 : Renforcement de la résilience du pays et des populations vulnérables face aux crises alimentaires, aux catastrophes et aux changements climatiques.

Impact stratégique 3 : La vulnérabilité du pays aux crises alimentaires et aux changements climatiques est réduite

En Guinée, on note une faiblesse des structures de prévention et de gestion des risques des crises alimentaires et des catastrophes naturelles. Les capacités de résilience et d'adaptation des populations aux changements climatiques sont encore peu développées. L'analyse des données pluviométriques et de température présage un impact négatif sur la productivité agricole durant les prochaines années[7].

Les ressources forestières guinéennes subissent une régression inquiétante du fait, notamment : (i) de l'exploitation abusive des ressources forestières à des fins de production de bois d'œuvre et de charbon ; (ii) des systèmes extensifs d'agriculture et d'élevage ; (iii) des infiltrations clandestines dans les forêts classées, parcs nationaux et réserves; (iv) de la faiblesse du niveau de reboisement; (v) de l'urbanisation galopante non maitrisée; (vi) des feux de brousse et; (vii) de la pression démographique.

La dégradation de la biodiversité est liée : (i) aux prélèvements excessifs des éléments tels que les bois d'œuvre, les ressources halieutiques et fauniques et les différents produits de cueillette; (ii) à l'utilisation de produits dangereux pour la pêche et l'agriculture.

Face à cette situation, le Gouvernement met l'accent sur la préservation de l'environnement et le renforcement des capacités des acteurs à prévenir et gérer les crises alimentaires et les risques de catastrophes naturelles, la FAO Guinée y contribuera à travers les effets suivants :

Effet 3.1 : des mécanismes durables de prévention et de gestion des crises alimentaires sont définis et mis en place

Les interventions porteront sur : i) la mise en place de mécanismes décentralisés et durables permettant de constituer des réserves alimentaires nationales (stocks de sécurité) en faveur des couches vulnérables et en harmonie avec les efforts entrepris au niveau de la CEDEAO pour prévenir les crises alimentaires; ii) l'amélioration des capacités nationales en matière de prévention et de gestion des crises alimentaires. Les produits attendus sont les suivants :

- des systèmes d'alerte précoce sont mis en place et sont opérationnels;
- des mécanismes décentralisés et durables de constitution de stocks de sécurité alimentaire sont mis en place et sont opérationnels;
- le conseil national de sécurité alimentaire est opérationnel.

[7] Rapport d'études sur le changement climatique 2008

Effet 3.2 : des mécanismes durables de gestion des catastrophes naturelles, d'adaptation aux changements climatiques et de renforcement de la résilience sont définis et sont fonctionnels tant au niveau institutionnel national que des producteurs locaux;

Il s'agit : i) sur le plan politique d'améliorer le cadre légal de la réduction des risques de catastrophes naturelles ; ii) sur le plan institutionnel, de renforcer l'efficacité des systèmes mis en place pour la préparation et la réaction rapide face aux situations à risque pour les personnes ; iii) de préparer les populations aux effets des changements climatiques. Les produits attendus sont les suivants :

- Une plateforme nationale de gestion des catastrophes et des plans de contingence sont mis en place et sont opérationnels ;
- la résilience des populations vulnérables aux catastrophes naturelles est renforcée, par la mise en place d'un mécanisme facilitant l'accès à des services techniques et de micro finance adaptée;
- Les capacités des acteurs étatiques et non étatiques en matière d'adaptation aux changements climatiques, de prévention, de préparation et de réponse aux catastrophes naturelles sont renforcées.

4.4- Questions transversales

4.4.1- Formation professionnelle et emploi jeunes dans le secteur agricole et rural

En Guinée, on enregistre actuellement un nombre important de jeunes diplômés sans emplois, ainsi que des jeunes ruraux qui, faute d'activités rémunératrices en zone rurale, migrent vers les grandes villes, notamment à Conakry. Le Gouvernement Guinéen, soucieux de réduire le chômage des jeunes, a créé un Ministère en charge de l'emploi jeune. Plusieurs initiatives sont en vue au niveau de ce département pour une insertion durable des jeunes dans les métiers agricoles et ruraux. La FAO apportera son appui à ces initiatives au travers des produits suivants, en lien avec les domaines prioritaires 1et 2.

- des projets de développement agricoles, contribuant à créer des emplois décents et incitatifs pour les jeunes en situation de chômage sont identifiés et formulés;
- les capacités de formulation et de mise en œuvre des programmes de création d'emplois dans le domaine agricole et rural sont renforcées.
- l'appui aux écoles professionnelles du secteur agricole et rural est renforcé

4.4.2 Financement du secteur

L'aide internationale au Pays en général et dans le secteur agricole en particulier a connu une forte diminution cette dernière décennie à cause des crises successives et l'instabilité politiques. Les principaux bailleurs de fonds ont suspendu les financements des programmes et projets de développement.

Suite à la tenue des premières élections démocratiques du Pays en 2010, on assiste à une reprise progressive de cette aide, notamment dans le domaine agricole. La FAO Guinée, à travers le CPP 2013-2017, appuiera les initiatives visant l'atteinte des produits suivants en lien avec le domaine prioritaire 2.

- Une offre durable de services financiers soutenant l'agriculture familiale vivrière, l'élevage, la foresterie, la pêche et l'aquaculture est développée de façon soutenue et professionnelle
- La mobilisation de ressources dans le cadre du PNIASA est appuyée

4.4.3.- Le foncier

En Guinée le code foncier et domanial a été approuvé en 1992 par ordonnance. Depuis cette date, aucun texte de lois n'a été adopté pour compléter ce code dans le sens de la prise en compte des

spécificités du foncier rural, ni aucun règlement pour sa mise en œuvre ou pour édicter les normes y relatives.

Ainsi, en milieu rural, le droit coutumier est encore appliqué et les types de propriété sur la terre sont précaires et révocables. Ceci étant, la FAO Guinée soutiendra les efforts du Gouvernement en matière foncière en apportant son appui à la réalisation des produits suivants :

- Le code foncier et domanial est annoté en vue de son actualisation
- Un mécanisme institutionnel approprié de gestion foncière est mis en place et opérationnel
- Les textes de lois relatifs à la déclaration de la politique foncière en milieu rural sont élaborés et promulgués

4.4.4- Le Genre

La représentation quantitative des femmes et leurs contributions aux différentes activités économiques montrent qu'elles jouent un rôle capital dans le développement économique de la Guinée en général et celui du secteur rural.

Des efforts importants ont été déployés dans la mise en œuvre de stratégies destinées à promouvoir la situation juridique, sociale, économique et politique de la femme pour réduire les disparités homme/femme et les nombreuses contraintes qui entravent encore leur plein épanouissement.

En dépit des progrès réalisés, des inégalités du genre persistent toujours et ont une incidence négative sur la performance productive des femmes et l'amélioration de leurs revenus. En vertu de leur rôle clé dans le secteur agricole et rural, leur participation est essentielle dans la quête de l'autosuffisance alimentaire et la sécurité nutritionnelle des populations. A cet effet, la FAO Guinée, dans le cadre du CPP 2013-2017, apportera son assistance à l'atteinte des produits suivants, en lien avec les domaines prioritaires 1 et 2 :

- les activités génératrices de revenus des femmes sont appuyées ;
- les capacités des femmes et de leurs organisations dans le domaine de la production, la transformation et la commercialisation des produits agricoles et non agricoles sont renforcées.
- Les actions sur l'égalité de sexe sont encouragées

V- Mise en œuvre et Suivi-évaluation

5.1 Mise en œuvre

La stratégie de mise en œuvre du Cadre de Programmation Pays de la FAO en Guinée va s'appuyer sur la capitalisation des acquis dans le domaine agricole et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Le Gouvernement et la FAO veilleront à aligner les actions retenues sur les priorités nationales d'une part, et à créer et consolider les synergies et complémentarités avec les partenaires au développement d'autre part.

Les acteurs de la mise en œuvre du CPP comprendront la Représentation de la FAO, les Ministères et les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) intervenant dans les domaines d'intervention prioritaires ciblés, ainsi que la société civile et les organisations socioprofessionnelles. Deux (2) organes de mise en œuvre seront mis en place. Il s'agit d'un comité de pilotage et d'un comité technique de suivi'. La coordination générale du CPP sera assurée par le Chargé de Programme de la FAO.

Le Plan de Travail Pays (PTP) aura une durée de deux ans et fera l'objet d'une validation par le comité de pilotage incluant toutes les parties prenantes avant le démarrage de sa mise en œuvre. Ce comité examinera et approuvera le PTP et le budget ainsi que les rapports d'exécution technique et financière.

Le comité technique de suivi se chargera de suivre l'exécution des projets et programmes du CPP, d'aider à identifier et à mettre en œuvre les mesures permettant de lever les contraintes enregistrées au cours de la mise en œuvre du CPP.

Pour chaque projet et programme initié, une étude de base sera réalisée par des consultants recrutés par la FAO au cas où des données de base fiables ne sont pas disponibles. Il s'agira de collecter toutes les informations sur les indicateurs de base retenus dans la matrice du cadre de résultats du CPP afin d'aider à l'appréciation des améliorations attendues. Cette étude, en plus de fournir des informations sur le niveau actuel des indicateurs au démarrage, devra aussi renseigner sur la disponibilité des intrants (personnel, matériel, équipement et financement) et les services offerts au niveau institutionnel et communautaire. Les besoins des institutions et des organisations socio professionnelles devront être également définis. Au besoin, des études ou enquêtes complémentaires pourront être effectuées pour accompagner le cadre programmatique.

5.2 Suivi et évaluation du CPP Guinée

Le suivi-évaluation aura pour objectif l'amélioration de la pertinence, de l'efficacité, de la durabilité et de l'impact des actions du CPP. Il couvrira l'intégralité des interventions de la FAO et prendra en considération les initiatives nationales existantes dans ce domaine, notamment les ONG, le secteur privé, l'équipe du SNU, ainsi que les autres mécanismes de coordination comme le Groupe de Sécurité Alimentaire. Le suivi-évaluation du CPP devra fournir des informations utiles et crédibles, permettant l'incorporation des leçons apprises dans le processus de prise de décision de toutes les parties prenantes. Il constitue une partie intégrante du programme et est fondé sur la qualité des résultats. L'évaluation sera conçue pour faciliter l'action corrective à mi-parcours du CPP et sera mise en place conformément au programme de travail pays. À ce titre, le système de suivi-évaluation du CPP est conçu en tenant compte des procédures de suivi-évaluation des projets de la FAO sera un instrument permettant de :

- faciliter le suivi et la coordination des actions;
- rendre compte, de manière régulière, à toutes les parties prenantes, des progrès enregistrés vers l'atteinte des résultats visés par le CPP;
- aider à une prise des décisions concertées, en temps réel et en toute connaissance de cause;
- favoriser la capitalisation des expériences acquises;
- faciliter l'évaluation des performances du projet;
- apprécier les principaux changements insufflés dans le milieu.

De manière spécifique, le système de suivi-évaluation du CPP vise à :

- Renforcer les capacités opérationnelles du système national et des partenaires de mise en œuvre en matière de suivi-évaluation;
- Mettre à disposition des données fiables et pertinentes;
- Faciliter le partage d'informations et la diffusion de la documentation relative à la mise en œuvre du CPP à l'ensemble des parties prenantes;

Dans son ensemble, un système de suivi-évaluation du CPP sera mis en place pour mesurer les progrès réalisés par rapport à la situation de référence. Un manuel de suivi évaluation élaboré à cet effet définira la répartition des rôles et responsabilités entre les différents acteurs intervenants dans le secteur, ainsi que le mécanisme de mise en œuvre, dont notamment :

i. *le suivi de l'exécution des programmes* qui portera sur le traitement des données collectées au niveau national, régional et préfectoral. Un manuel de suivi-évaluation, élaboré dans ce sens, devra contenir les détails des procédures y relatives.

ii. *le suivi de l'impact* qui porte sur la revue annuelle des progrès accompli au niveau national qui alimentera les processus de dialogue et de revue inclusif des politiques et des programmes.

En vue d'une harmonisation du CPP avec le cycle de planification nationale et le cycle de programmation des Nations Unies, que sont le Plan National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire (PNIASA) et l'UNDAF, le système d'évaluation s'intégrera à ceux-ci, et plus particulièrement, la matrice de résultats de l'UNDAF et son plan de suivi et évaluation et le plan de suivi et évaluation du PNIASA. Le Gouvernement et la FAO assureront la responsabilité du suivi régulier et de l'évaluation du CPP et se portent garants de l'utilisation efficiente des ressources du programme ainsi que de la reddition des comptes, de la transparence et de l'intégrité.

Le système de suivi-évaluation du CPP (2013-2017) reposera principalement sur 3 types d'activités périodiques associant étroitement le Gouvernement et la FAO. Il s'agit notamment :

- des revues annuelles et biannuelles avec pour objectifs de mesurer le niveau d'atteinte des résultats par le CPP, de renforcer la concertation entre les acteurs, de favoriser les synergies entre les interventions programmatiques connexes et de réorienter, le cas échéant, les interventions planifiées;
- des évaluations thématiques visant à alimenter la mise en œuvre du CPP;
- d'une évaluation à mi-parcours et d'une évaluation finale portant sur les résultats globaux à mi-parcours et en fin de cycle de programmation, conduites respectivement au cours de la 3ème et de la 5ème année de mise en œuvre.

La mise en œuvre d'un système de suivi-évaluation nécessite des capacités humaines, techniques, méthodologiques en termes de collecte, de traitement, de diffusion et de communication.

Collecter des données ne doit pas constituer une fin en soi pour un système de suivi-évaluation. Les données doivent être mises à la disposition, en temps réel, des différents acteurs devant prendre des décisions. Des rapports trimestriels et annuels seront élaborés et diffusés à toutes les parties prenantes, en vue d'informer sur le niveau d'exécution des activités d'une part et, permettre ainsi une prise de décision de la part de certains intervenants d'autre part.

5.3 Risques et suppositions critiques

Des facteurs internes et externes pourraient entraver la mise en œuvre du CPP et compromettre l'atteinte des objectifs. Aussi, le Gouvernement s'attachera à créer un environnement favorable à la bonne exécution du CPP. Pour y parvenir, les conditions suivantes devront être réunies :

- Sur le plan interne la paix sociale reposant sur une stabilité institutionnelle et politique, ainsi que le renforcement du jeu démocratique.
- La volonté politique affichée par le Gouvernement de la 3ème République qui fait du secteur rural une de ses priorités majeures doit se poursuivre et se traduire par des actes concrets d'assistance au secteur.
- L'engagement de toutes les parties prenantes (PTF, OPA, ONG, Gouvernement) à s'impliquer dans la mise en œuvre du CPP
- L'implication des PTF, du Gouvernement et de la FAO dans la mobilisation des ressources nécessaires au financement des activités prévues.

La Guinée devrait également être à l'abri des catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme telles les inondations, les feux de brousse, ainsi que les maladies végétales et animales majeures qui peuvent compromettre les efforts entrepris dans le cadre du CPP.

A ces facteurs s'ajoutent les enjeux fonciers et institutionnels. La plupart des stratégies de mitigation de ces risques sont prises en compte au niveau des produits du CPP et sont budgétisées.

5 4 Niveau de Ressources et Stratégie de Mobilisation de Ressources

5 4.1 Mobilisation des Ressources

La stratégie de mobilisation des ressources pour la mise en œuvre du CPP 2013-2017 appellera des efforts communs du Gouvernement et de la FAO.

La contribution de l'Etat sous forme de dotation budgétaire sera rehaussée pour atteindre au moins 10 pour cent du budget national affecté au secteur agricole et rural. Cette contribution s'étendra à la mise à disposition de ressources humaines et matérielles. Des ressources des organisations régionales et sous-régionales seront également mobilisées, ainsi que celles provenant du secteur privé, des collectivités locales et des ONG présentes en Guinée.

Le Gouvernement et la FAO mèneront un plaidoyer efficace auprès des fournisseurs de ressources intervenant traditionnellement dans les trois domaines prioritaires ciblés.

Ce plaidoyer a démarré au cours de l'élaboration du CPP par différentes rencontres qui ont eu lieu entre la Représentation de la FAO et certains fournisseurs de ressources présents en Guinée. Il s'agit notamment de l'UE de la BM, de l'AECID, l'USAID et de l'AFD. Les Ambassades d'Arabie Saoudite, d'Allemagne, du Japon, de la République populaire de Chine, de la France, de l'Afrique du Sud et du royaume d'Espagne ont été également contactées, ainsi que certaines agences du SNU, notamment le PAM avec lequel des programmes conjoints seront formulés et des efforts de mobilisation des ressources harmonisées. Ces rencontres ont permis d'expliquer aux interlocuteurs l'approche et le contenu du CPP et de recueillir leur volonté de collaboration avec la FAO.

La stratégie de mobilisation des ressources repose aussi sur la prise en compte des financements disponibles au niveau des projets en cours d'exécution et couvrant la période du CPP et ceux provenant des projets en phase de démarrage et/ou en phase de négociation avancée.

Les tables rondes des Bailleurs de Fonds prévues sur le secteur agricole devront être mises à profit pour mobiliser des ressources additionnelles en faveur du CPP Guinée. Il s'agit notamment de la table ronde concernant le PNIASA et celle relative à la mise en conformité des services vétérinaires guinéens avec les normes OIE. De nouveaux partenaires seront également recherchés tout en renforçant la coopération au plan bilatéral et multilatéral.

5.4.2 Coût du CPP Guinée

Le coût total du CPP s'élève à 18.773 000 USD dont 2.478.023 USD disponibles. Il en découle un objectif de mobilisation de 16.294.977 USD. La FAO contribuera au financement de ce gap à travers son programme de Coopération Technique. Le reliquat sera recherché auprès du Gouvernement et des Partenaires Financiers dans le cadre de la stratégie de mobilisation des ressources à mettre en œuvre, notamment à travers le PNIASA.

Budget estimatif du CPP 2013-2017 par domaine prioritaire et par année en USD

Domaines prioritaires	Coût total (USD)	2013	2014	2015	2016	2017
Domaine prioritaire 1 : Renforcement de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle	8 550 000	2 565 000	2.992 500	1 282 500	855 000	855 000
Domaine prioritaire 2 : Renforcement de la gouvernance du secteur agricole et rural	3 700 000	1 295 000	1 110 000	740 000	370 000	185 000
Domaine prioritaire 3 : Prévention et gestion de crises alimentaires, des risques de catastrophes et l'adaptation aux changements climatiques	2 653 000	650 600	838 550	613 250	325 300	225 300
Questions transversales	3 870 000	774 000	1 354 500	967 500	387 000	387 000
Total	**18.773 000**	**5 284 600**	**6.295 550**	**3.603 250**	**1 937 300**	**1.652 300**

ANNEXES

ANNEXE A : MATRICE DES PRIORITES DU CADRE DE PROGRAMMATION PAYS DE LA FAO EN GUINEE

Domaines prioritaires du CPP 2013-2017	Priorités PNDA	Priorités PNIASA	PNUAD	FAO/ SFW	Autres
Domaine prioritaire1 : renforcement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle **Impact** : La sécurité alimentaire et nutritionnelle est améliorée	Axe 1 : diversification et accroissement des productions vivrières et animales en vue d'améliorer la sécurité alimentaire Axe 2 : accroitre les revenus agricoles dans le cadre de la lutte contre la pauvreté	Programme I : développement durable de la riziculture Programme II : diversification de la production alimentaire et amélioration de la nutrition des populations Sous programme III.3 : développement des infrastructures de transformation, de conservation, de commercialisation et d'accès au marché	Axe stratégique d'intervention II: accélération de la croissance et promotion d'opportunités d'emplois et de revenus pour tous	**OS1** : Réduire la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition **OS3** : Réduire la pauvreté rurale **OS4** : Favoriser des systèmes agricoles et alimentaires plus inclusifs et plus efficaces au niveau local, national et international **Priorités SFW** : Augmentation durable de la production agricole et diversification pour une meilleure nutrition des populations vulnérables touchées par l'insécurité alimentaire à court, moyen et long terme **Priorités SFW** : L'appui à l'accès aux marchés et la promotion de la qualité et de la sécurité sanitaire des aliments dans un environnement concurrentiel sensible au genre	**Cadre ECOWAP/PDDAA** Croissance économique axée sur une agriculture prospère et durable Réduction de la pauvreté Accroissement de la production alimentaire Réduction de la faim et amélioration des systèmes de réaction Amélioration de la recherche agricole, la dissémination et l'adoption des technologies Amélioration des infrastructures rurales et des capacités commerciales associées pour l'accès aux marchés OMD1 Réduction de la

Domaines prioritaires du CPP 2013-2017	Priorités PNDA	Priorités PNIASA	PNUAD	FAO/ SFW	Autres
					pauvreté OMD 7 : développement durable
Effet 1.1 : la productivité agricole des petits producteurs est accrue **Effet 1.2** : la production agricole est diversifiée et accrue **Effet 1.3** : le statut nutritionnel des populations vulnérables est amélioré **Effet 1.4** : L'accès au marché local, régional et international est favorisé **Effet 1.5 :** la gestion intégrée et participative des ressources naturelles est effective			**Effet 1** : d'ici 2017, les populations les plus vulnérables, en particulier les femmes et les jeunes, dans les zones les plus pauvres, disposent des capacités accrues de production, des meilleures opportunités d'emplois décents et de revenus durables et leur sécurité alimentaire est améliorée	**Priorités SFW** : La gestion durable des ressources naturelles englobant les femmes et les besoins des groupes vulnérables spécifiques	
Domaine prioritaire 2 : Renforcement de la gouvernance du secteur agricole et rural **Impact :** La gouvernance du	Axe 3 : développement des mesures transversales d'accompagnement pour garantir l'efficacité des investissements	Programme V : amélioration de la qualité des services agricoles et appui aux organisations des producteurs	Promotion de la bonne gouvernance	**OS2** : Accroitre et améliorer la fourniture de biens et services de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche	OMD 3 : équité genre

Domaines prioritaires du CPP 2013-2017	Priorités PNDA	Priorités PNIASA	PNUAD	FAO/ SFW	Autres
secteur agricole et rural est améliorée				de façon durable	
Effet 2.1 : la coordination des activités des différents partenaires est renforcée et est effective			Effet 1 : d'ici 2017, une meilleure gestion stratégique du développement est assurée par des structures et organisations étatiques et non étatiques disposant des capacités techniques et opérationnelles de formulation de politiques et programmes à travers un processus participatif et inclusif		
Effet 2.2 : les cadres juridiques et réglementaires du secteur rural sont actualisés, diffusés et appliqués					
Effet 2.3 : Les capacités d'intervention des services publics, des organisations socioprofessionnelles et autres agents privés sont renforcées					
Effet 2.4 : Les systèmes d'information et de production des statistiques sont renforcés					
Domaine prioritaire 3 : Prévention et gestion des risques des crises alimentaires, des catastrophes et adaptation aux changements climatiques	La prévention, gestion des risques majeurs et des calamités	Programme IV : promotion de la gestion durable des ressources naturelles	**Effet 2 :** d'ici 2017, les secteurs publics, privés, collectivités locales et les populations adoptent une nouvelle technique et comportement s favorables à un environnement durable et assurent une meilleure prévention et gestion	**OS5** : Accroitre la résilience des moyens de subsistance aux menaces et aux crises	

Domaines prioritaires du CPP 2013-2017	Priorités PNDA	Priorités PNIASA	PNUAD	FAO/ SFW	Autres
Impact : La vulnérabilité du pays aux crises alimentaires, aux catastrophes et aux changements climatiques est réduite **Effet 3.1 :** des mécanismes durables de prévention et de gestion des crises alimentaires sont définis et sont fonctionnels **Effet 3.2** : des mécanismes durables de gestion des catastrophes naturelles, d'adaptation aux changements climatiques et de renforcement de la résilience sont définis et sont fonctionnels			des crises et catastrophes naturelles dans un contexte d'adaptation aux changements climatiques		

ANNEXE B : MATRICE DES RESULTATS DU CADRE DE PROGRAMMATION PAYS DE LA FAO EN GUINEE

La planification des priorités de réalisation des interventions, l'approbation des budgets et plans de mise en œuvre, la mobilisation des ressources, le suivi évaluation sont réalisés en commun entre les représentants de toutes les parties prenantes (**Résultat 2 du sous programme mécanisme institutionnel de coordination, de gestion, et de mise en œuvre du PNIASA**).

MATRICE DES RESULTATS DU CPP (PARTIE A)

Résultats du CPP	Indicateurs	Situation de référence	Cible (objectif)	Moyen et sources de vérification	hypothèse
DOMAINE PRIORITAIRE 1 : RENFORCEMENT DE LA SECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE					
Impact stratégique 1 : La sécurité alimentaire et nutritionnelle est améliorée					
Effet 1.1 : la productivité agricole des petits producteurs est accrue	Rendement moyen des productions	Pour le riz qui est l'aliment de base : 1,5t/ha	3t/ha	Rapports d'activités et d'enquêtes des services techniques	Stabilité sociopolitique et disponibilité des ressources
Produit 1.1.1: les petits producteurs utilisent des intrants de qualité	Pourcentage des superficies recevant des semences améliorées et des engrais	A déterminer	Une augmentation de 30% des producteurs utilisant engrais et semences	Rapports d'activités et d'enquêtes des services techniques	Adhésion des populations et disponibilité des ressources
Produit 1.1.2 : la traction animale est promue	Nombre de nouveaux attelages acquis et fonctionnels	A déterminer	2500 nouveaux attelages	Rapports d'activités et de missions des services techniques	Disponibilité des ressources
Produit 1.1.3 : Les systèmes de maîtrise d'eau des petits producteurs sont développés	Nombre d'hectares de terre aménagés et mis en valeur	Environ 165 000 ha aménagés au niveau national	1 500 ha nouveaux	Rapports d'activités et de missions des services techniques	
Effet 1.2 : la production agricole est diversifiée et accrue	Taux d'accroissement annuels des productions des principales filières agricoles	A déterminer	5%	Rapports d'activités et de missions des services techniques	Disponibilité des ressources
Produit 1.2.1 : les productions des cultures vivrières sont accrues	Taux d'accroissement annuel des productions vivrières	A déterminer	Augmentation annuelle de 6% de la production des principales cultures vivrières (riz, maïs, fonio, arachide, manioc)	Rapports d'enquêtes	
Produit 1.2.2 : les productions de viande, de lait et d'œufs sont augmentées	Taux d'accroissement annuel des productions	A déterminer	Augmentation annuelle de 5% de la production de	Rapports statistiques du Ministère de l'Elevage	

Résultats du CPP	Indicateurs	Situation de référence	Cible (objectif)	Moyen et sources de vérification	hypothèse
	animales		viande, de lait et d'œufs		
Produits 1.2.3 : la production de poisson est accrue	Taux d'accroissement annuel des productions halieutiques	A déterminer	Une augmentation de 10% de la production de poisson	Rapports statistiques du Ministère de la pêche	
Produit 1.2.4 : la production des produits forestiers non ligneux est accrue	Taux d'accroissement annuel des produits forestiers non ligneux	A déterminer	La production de produits forestiers non ligneux est accrue de 3% /an	Rapports statistiques du Ministère de l'environnement	
Produit 1.2.5 : les capacités nationales en matière de lutte contre les maladies animales et végétales majeures sont développées	Nombre de personnels des structures ayant bénéficié de renforcement de capacité	A déterminer	100 cadres des services nationaux vétérinaires et de la protection des végétaux verront leurs capacités renforcées	Rapports d'activités	
Effet 1.3 : le statut nutritionnel des populations vulnérables est amélioré	Pourcentage de ménages ayant amélioré leur diversification alimentaire et leur statut nutritionnel.	A déterminer	30% des ménages malnutris auront leur état nutritionnel amélioré	Rapport d'enquêtes sur la situation nutritionnelle	Disponibilité des ressources
Produit 1.3.1 : les populations vulnérables couvrent leurs besoins nutritionnels	Pourcentage de personnes vulnérables ayant accès à une alimentation suffisante et de qualité	A déterminer	20% des populations vulnérables auront accès à une nourriture saine et suffisante	Rapport d'enquêtes sur la situation nutritionnelle	
Produit 1.3.2 : la qualité sanitaire des aliments est conforme aux normes standards d'hygiène	Pourcentage d'aliments pour lesquels la qualité sanitaire est conforme aux normes standards d'hygiène	A déterminer	60 % des aliments de base satisferont aux normes standards d'hygiène	Rapports d'analyse	Disponibilité des ressources et respect des normes de qualité
Effet 1.4 : L'accès au marché local, régional et international est favorisé	Taux d'accroissement des Volumes des produits commercialisés au niveau des différents marchés	A déterminer	La commercialisation des produits de base sera accrue de 20% par an	Rapports d'enquêtes	
Produit 1.4.1 : les infrastructures de conservation, de transformation et de commercialisation des produits agricoles, animaux, halieutiques et forestiers sont améliorées	Pourcentage d'infrastructures améliorées	A déterminer	20% des infrastructures seront réhabilitées	Rapports d'activités	Disponibilité de ressources
Produit 1.4.2 : des systèmes d'information durables sur les marchés	Nombre de systèmes	Base : 0	4	Rapports d'activités	

Résultats du CPP	Indicateurs	Situation de référence	Cible (objectif)	Moyen et sources de vérification	hypothèse
sont opérationnels	d'informations sur les marchés opérationnels				
Effet 1.5 : la gestion intégrée et participative des ressources naturelles est effective	Nombre de zones pratiquant une gestion intégrée des ressources naturelles	A déterminer	150 communes rurales	Rapports d'activités	Disponibilité de ressources Niveau d'adoption des techniques de gestion des ressources naturelles
Produit 1.5.1 : des modes de gestion durable des ressources naturelles sont promus	Taux d'adoption des modes de gestion durable des ressources naturelles	A déterminer	30%	Rapports d'enquêtes	
Produit 1.5.2 : Les capacités de gestion durable des ressources naturelles des acteurs publics et privés, ainsi que des collectivités locales sont améliorées	Nombre d'acteurs formés en gestion durable des ressources naturelles	A déterminer	1500	Rapports d'enquêtes	
DOMAINE PRIORITAIRE 2 : RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE DU SECTEUR AGRICOLE ET RURAL					
Impact stratégique 2 : La gouvernance du secteur agricole et rural est améliorée					
Effet 2.1 : la coordination entre les différents partenaires est renforcée	Nombre d'espaces de concertation créés et fonctionnels	0	6 espaces de concertation	Actes administratifs créant les espaces	
Produit 2.1.1 : les concertations entre les acteurs publics et privés sont renforcées	Nombre de réunions formelles de concertation entre les acteurs publics et privés	0	4 réunions par an sont tenues	Comptes rendus de réunions	
Produits 2.1.2 : les dispositifs de coordination intersectorielle sont mis en place et opérationnels	Nombre de dispositifs de coordination intersectorielle mis en place	0	1 mécanisme de coordination réunissant tous les acteurs du monde rural est opérationnel	Acte administratif créant le dispositif	Stabilité sociopolitique
Effet 2.2 : les cadres juridiques et réglementaires du secteur agricole et rural sont actualisés et diffusés	Nombre de cadres juridiques et règlementaires du secteur rural actualisés et diffusés	0	4	Nouveaux cadres juridiques disponibles	
Produit 2.2.1 : la Loi d'Orientation	Décret de promulgation et	0	1	Journal officiel	

Résultats du CPP	Indicateurs	Situation de référence	Cible (objectif)	Moyen et sources de vérification	hypothèse
Agricole (LOA) est finalisée et est opérationnelle	les textes d'application disponibles				
Produit 2.2.2 : les textes législatifs et réglementaires sont actualisés et/ou élaborés et appliqués	Nombre de textes législatifs et réglementaires du secteur agricole et rural actualisés ou élaborés et appliquées	A déterminer	10 textes d'applications des différentes lois sont préparés et promulgués	Journal officiel	
Produit 2.2.3 : un cadre institutionnel de promotion du secteur privé favorable à la compétitivité et à la normalisation/certification de la qualité des produits est mis en place	Nombre de textes administratifs et juridiques de promotion du secteur privé élaborés et appliqués	A déterminer	1	Journal officiel Rapports d'enquêtes	
Effet 2.3 : Les capacités d'intervention des services publics, des organisations socioprofessionnelles et autres structures privés sont renforcées	Nombre de services, d'OP et autres structures privées ayant bénéficié de renforcement de capacité d'intervention	A déterminer	15 services publics et privés, notamment des organisations socioprofessionnelles des sous secteurs ruraux sont formés	Rapports d'enquêtes Rapports de formation	
Produit 2.3.1 : les capacités des structures publiques et privées en formulation de politiques, projets et programmes, en analyse économique et financière et en suivi-évaluation sont renforcées	Nombre de structures étatiques et non étatiques ayant bénéficié de programmes de renforcement des capacités	0	10 (BSD des Ministères et organisations faitières des OP)	Rapports d'activités Rapports de formation	Disponibilité de ressources
Produit 2.3.2 : les systèmes de suivi-évaluation des départements ministériels et du secteur privé fournissent à temps des informations de qualité aux autorités pour la prise de décision	Nombre de départements au niveau desquels les systèmes de suivi-évaluation fournissent à temps des informations de qualité aux autorités	0	4 (ministères en charge du secteur rural)	Rapports d'enquêtes	
Produit 2.3.3 : les capacités techniques, humaines et institutionnelles des OP et services publics sont renforcées	Nombre d'acteurs ayant bénéficié de renforcement de capacité Type d'acteurs ayant bénéficié de renforcement de capacité	A déterminer 0	300 membres de groupements, cadres de départements ministériels 3 (public, privé et OP)	Rapports d'activités Rapport de formation	

Résultats du CPP	Indicateurs	Situation de référence	Cible (objectif)	Moyen et sources de vérification	hypothèse
Produit 2.3.4: les capacités en recherche et conseils agricoles sont renforcées	Nombre de centres de recherche ayant bénéficié de renforcement de capacité Nombre de conseillers agricoles ayant bénéficié de renforcement de capacité	Les 4 centres régionaux de L'Institut de Recherche Agronomique et 2 centres spécialisés Conseillers agricoles : A déterminer	8 centres de recherche (6 de l'agriculture, 1 CAE, Centre de recherche halieutique de Boussoura) 500 conseillers agricoles	Rapports d'activités et de missions des services techniques	Stabilité sociopolitique et disponibilité des ressources
Effet 2.4 : les systèmes d'information et de production des statistiques sont renforcés	Nombre d'institutions disposant d'un système d'information et de production des statistiques fiables	Base : 1	4 (agriculture, pêche, élevage, forets)	Rapports d'activités	Disponibilité de ressources
Produit 2.4.1 : les recensements dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et aquaculture et des produits forestiers non ligneux sont réalisés	Nombre de secteurs ayant fait l'objet de recensements	0	3 (agriculture, élevage et pêche)	Rapports de recensements	
Produit 2.4.2 : les capacités des structures en charge des statistiques sont renforcées	Nombre de structures en charge des statistiques ayant bénéficié d'un renforcement de capacités	Base : 1	4 (les secteurs du développement rural)	Rapports d'enquêtes	
DOMAINE PRIORITAIRE 3 : PREVENTION ET GESTION DES RISQUES DE CRISES ALIMENTAIRES, DES CATASTROPHES ET ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES					
Impact stratégique 3 : La vulnérabilité du pays aux crises alimentaires et aux changements climatiques est réduite					
Effet 3.1 : des mécanismes durables de prévention et de gestion des crises alimentaires sont définis et sont fonctionnels	Nombre de mécanismes fonctionnels	0	3 (Système d'alerte précoce, stocks de sécurité et conseil national de sécurité alimentaire)	Rapports d'enquêtes	Stabilité sociopolitique et disponibilité des ressources

Résultats du CPP	Indicateurs	Situation de référence	Cible (objectif)	Moyen et sources de vérification	hypothèse
Produit 3.1.1 : des systèmes d'alerte précoce sont mis en place et sont opérationnels	Nombre de systèmes d'alerte mis en place et opérationnels	0	3 (sécurité alimentaire, maladies animales et ravageurs des cultures)	Rapports d'enquêtes	
Produit 3.1.2 : des mécanismes décentralisés et durables de constitution de stocks de sécurité alimentaire sont mis en place et sont opérationnels	Nombre de stocks de sécurité alimentaire fonctionnels	0	8 (un pour chacune des 7 régions administratives et un au niveau national)	Rapports d'enquêtes	
Produit 3.1.3 : le conseil national de sécurité alimentaire est opérationnel	Nombre de réunions du Conseil national de sécurité alimentaire	0	10 (le CNSA se réunira 2 fois par an)	Compte rendu de réunions, Rapports d'activités	Disponibilité des ressources
Effet 3.2 : des mécanismes durables de gestion des catastrophes naturelles, d'adaptation aux changements climatiques et de renforcement de la résilience sont définis et sont fonctionnels	Nombre de mécanismes de gestion des catastrophes mis en place Niveau d'adaptation des populations aux changements climatiques	0 Faible	Préparation et mise en œuvre d'un projet de renforcement de capacités de résilience au changement climatique Satisfaisant	Rapports d'activités Rapports d'enquêtes	
Produit 3.2.1 : une plateforme nationale de gestion des catastrophes et des plans de contingence sont mis en place et sont opérationnels	Nombre de réunions tenues par la plateforme de gestion des catastrophes Nombre de plans de contingence opérationnels	0 0	La plate forme tiendra une réunion annuelle 1 plan de contingence national, actualisé chaque année	Comptes rendus de réunions et Rapports d'activités. Documents de plans de contingence	
Produit 3.2.2 : la résilience des populations vulnérables aux catastrophes naturelles est renforcée	Niveau de résilience des populations vulnérables face aux catastrophes naturelles	Base : nulle	Satisfaisant, grâce à la formation et à la sensibilisation	Rapports d'enquêtes	
Produit 3.2.3 : Les capacités des acteurs étatiques et non étatiques en matière d'adaptation aux changements	Nombre d'acteurs étatiques et non étatiques ayant bénéficié d'un	Base : à déterminer	200 personnes ressources sont formées	Rapports d'activités Rapports de formation	

Résultats du CPP	Indicateurs	Situation de référence	Cible (objectif)	Moyen et sources de vérification	hypothèse
climatiques, de prévention, de préparation et de réponse aux catastrophes naturelles sont renforcées	renforcement de capacités en matière de prévention et de préparation aux crises			Rapports d'enquêtes	
QUESTIONS TRANSVERSALES					
Formation professionnelle et emploi jeunes dans le secteur agricole et rural					
Produit 1 : des projets de développement agricoles, contribuant à créer des emplois décents et incitatifs pour les jeunes en situation de chômage sont identifiés et formulés	Nombre de projets formulés	Base : 0	4 (1 par région naturelle)	Rapports d'activités des Ministères	Disponibilité des ressources
Produit 2 : les capacités de formulation et de mise en œuvre des programmes de création d'emplois dans le domaine agricole et rural sont renforcées	Nombre de structures ayant la capacité de formuler et de mettre en œuvre des programmes de création d'emploi	Base : 0	5 (les 4 BSD du secteur et celui du Ministère de la Jeunesse)	Rapports de formation	
Produit 3 : l'appui aux écoles professionnelles du secteur agricole et rural est renforcé	Nombre d'écoles ayant bénéficié des appuis	Base : 0	les 4 écoles existantes.	Rapports d'activités	Disponibilité de ressources
Financement du secteur					
Produit 1 : une offre durable de services financiers soutenant l'agriculture familiale vivrière, l'élevage, la foresterie, la pêche et l'aquaculture est développée de façon soutenue et professionnelle	Nombre de services financiers opérationnels	Base : A déterminer	4 (un par région naturelle)	Rapports d'enquêtes Rapports d'activités	
Produit 2 : La mobilisation de ressources dans le cadre du PNIASA est appuyée	Nombre de fournisseurs de ressources contactés	0	Le business meeting sur le financement du PNIASA est tenu ; des engagements des partenaires sont obtenus	Rapports d'activités	
Le foncier					

Résultats du CPP	Indicateurs	Situation de référence	Cible (objectif)	Moyen et sources de vérification	hypothèse
Produit 1 : le code foncier et domanial est annoté en vue de son actualisation	Le code foncier est revisité	0	Un nouveau code foncier est promulgué et mis en œuvre	Rapports d'activités	
Produit 2 : un mécanisme institutionnel approprié de gestion foncière est mis en place et est opérationnel	Nombre de mécanismes institutionnels de gestion foncière opérationnels	0	1 mécanisme est crée et est fonctionnel	Rapports d'enquêtes	Stabilités institutionnelles
Produit 3 : les textes de lois relatifs à la déclaration de la politique foncière en milieu rural sont élaborés et promulgués	Nombre de textes promulgués	0	2 textes de lois sont promulgués et mis en œuvre	Rapports d'enquêtes	
Le Genre					
Produit 1 : les activités génératrices de revenus des femmes sont appuyées	Nombre de groupements féminins appuyés	A déterminer	100 groupements féminins bénéficient de micro crédits pour réaliser des AGR	Rapports d'enquêtes	
Produit 2 : les capacités des femmes et de leurs organisations dans le domaine de la production, la transformation et la commercialisation des produits agricoles et non agricoles sont renforcées	Nombre de femmes ayant bénéficié de renforcement de capacités	A déterminer	1000 femmes membres de groupements sont formées en techniques de production et de transformation de produits agricoles	Rapports d'enquêtes	
Produit 3 : les actions sur l'égalité de sexe sont encouragées	Nombre d'actions encouragées	A déterminer	Au moins 80% des projets de développement rural prennent en compte l'aspect genre	Rapports d'enquêtes	

ANNEXE C : MATRICE DES RESULTATS DU CPP (PARTIE B)

Résultat du CPP	Besoins indicatifs en ressources (USD)			Partenaires de mise en œuvre		Partenaires fournisseurs de ressources
	Estimation des ressources totales requises	Financement existant	Objectif de mobilisation des ressources (écart)	Nationaux	Internationaux	
DOMAINE PRIORITAIRE 1 : RENFORCEMENT DE LA SECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE						
Impact stratégique 1 : La sécurité alimentaire et nutritionnelle est améliorée,						
Effet 1.1 : la productivité agricole des petits producteurs est accrue						
Produit 1.1.1: les petits producteurs utilisent des intrants de qualité	3 000 000	693.182	2.306.818	CNA, OPA, importateurs/distributeurs, ONG, services techniques	FAO	PAM ONUDI AFD FIDA BAD
Produit 1.1.2 : La traction animale est promue	6 00 000	43.714	556.286	importateurs/distributeurs, ONG	FAO, AFD	FIDA AFD
Produit 1.1.3 : Les systèmes de maîtrise d'eau des petits producteurs sont développés	1 000 000	466.037	533.963	Privés, OP, services techniques	FAO, Vietnam	AFD Afrique du Sud Japon
Effet 1.2 : la production agricole est diversifiée et accrue						
Produit 1.2.1 : les productions des cultures vivrières sont accrues	500 000	212.000	288.000	OPA, CNA, Services techniques, secteurs privés, ONG	FAO	FIDA AFD BM Espagne Italie

Produit 1.2.2 : les productions de viande, de lait et d'œufs sont augmentées	700.000	0	700.000	CONEG/ Services techniques/ privés/ ONG	FAO OIE UA/BIRA	FIDA BM BAD BID AFD
Produits 1.2.3 : la production de poisson est accrue	400.000	4.567	395.433	COPEG, privés, services techniques, ONG	FAO	Japon BM AFD
Produit 1.2.4 : la production des produits forestiers non ligneux est accrue	200.000	0	200.000	Services techniques, privés	FAO	FEM
Produit 1.2.5 : les capacités nationales en matière de lutte contre les maladies animales et végétales majeures sont développées	300.000		300.000	Services techniques, privés	FAO	BM AFD UA/BIRA
Effet 1.3 : le statut nutritionnel des populations vulnérables est amélioré		0				
Produit 1.3.1 : les populations vulnérables couvrent leurs besoins nutritionnels	300.000	7.643	292.357	Ministères du secteur rural, Ministère santé, Ministère Affaire social, ONG, privés	FAO, OMS, UNICEF, PAM	AFD FIDA PNUD BM
Produit 1.3.2 : la qualité sanitaire des aliments est conforme aux normes standards d'hygiène	200.000	0	200.000	Ministères du secteur rural, Ministère santé, ONG, privés	FAO, OMS, UNICEF, PAM	AFD FIDA PNUD BM
Effet 1.4 : L'accès au marché local, régional et international est favorisé						

Produit 1.4.1 : les infrastructures de conservation, de transformation et de commercialisation des produits agricoles, animaux, halieutiques et forestiers sont améliorées	350.000	262.359	87.641	Ministères du secteur rural Entreprise Privés	CEDEAO FAO	BAD Japon FIDA
Produit 1.4.2 : des systèmes d'information durables sur les marchés sont opérationnels	100.000	0	100.000	Ministères Agriculture, Elevage, Pêche, Environnement	FAO	AFD FIDA BAD
Effet 1.5 : la gestion intégrée et participative des ressources naturelles est effective						
Produit 1.5.1 : des modes de gestion durable des ressources naturelles sont promus	500.000	38.534	461.466	Ministères Agriculture, Elevage, Environnement, Pêche	FAO	AFD FIDA BAD
Produit 1.5.2 : les capacités de gestion durable des ressources naturelles des acteurs publics et privés, ainsi que des collectivités locales sont améliorées	400.000	4.400	395.600	Ministères Agriculture, Elevage, Environnement, Pêche	FAO	AFD FIDA BAD
DOMAINE PRIORITAIRE 2 : RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE DU SECTEUR AGRICOLE ET RURAL						
Impact stratégique 2 : La gouvernance du secteur agricole et rural est améliorée						
Effet 2.1 : la coordination entre les différents partenaires est renforcée						
Produit 2.1.1 : les concertations entre les acteurs publics et privés sont renforcées	260.000	0	260.000	Ministères/ OP/ secteurs privés		BM AFD FIDA
Produits 2.1.2 : les dispositifs de coordination intersectorielle son mis en place et opérationnels	260.000	0	260.000	Ministères	FAO PNUD	BM AFD

					PAM	FIDA
Effet 2.2 : les cadres juridiques et réglementaires du secteur agricole et rural sont actualisés et diffusés						
Produit 2.2.1 : la Loi d'Orientation Agricole (LOA) est finalisée et est opérationnelle	200.000		200.000	Ministères Agriculture, Elevage, Environnement, Justice	FAO	
Produit 2.2.2 : les textes législatifs et réglementaires sont actualisés et/ou élaborés et appliqués	390.000	0	390.000	Ministères techniques/Ministère de la justice, OPA/CNA	FAO	FAO
Produit 2.2.3 : un cadre institutionnel de promotion du secteur privé favorable à la compétitivité et la normalisation/certification de la qualité des produits est mis en place	390.000	0	390.000	Ministères techniques/Ministère de la justice, OPA/CNA	FAO	FAO
Effet 2.3 : Les capacités d'intervention des services publics, des organisations socioprofessionnelles et autres agents privés sont renforcées						
Produit 2.3.1 : les capacités des structures publiques et privées en formulation de politiques, projets et programmes, en analyse économique et financière et en suivi-évaluation sont renforcées	450.000		450.000	Ministères techniques	FAO/ONG/OIE	AFD BM FIDA PNUD
Produit 2.3.2 : les systèmes de suivi-évaluation des départements ministériels et du secteur privé fournissent à temps des informations de qualité aux autorités pour la prise	150.000	44.191	105.809	Ministères techniques	FAO ONG spécialisées	FIDA AFD BM USAID

de décision						
Produit 2.3.3 : les capacités techniques, humaines et institutionnelles des OP et services publics sont renforcées	400.000	196.753	203.247	Ministères techniques Organisations faîtières	FAO ONG	UE FIDA AFD BM USAID
Produit 2.3.4: les capacités en recherche et, conseils agricoles sont renforcées	500.000	469.187	30.813	Ministères techniques concernés	FAO, AFD	AFD
Effet 2.4 : les systèmes d'information et de production des statistiques sont renforcés						
Produit 2.4.1 : les recensements dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et aquaculture sont réalisés	400.000	0	400.000	Ministères du secteur rural/ Ministère du plan/ Ministère des finances	FAO	AFD BM
Produit 2.4.2 : les capacités des structures en charge des statistiques sont renforcées	300.000	0	300.000	Ministères techniques	FAO	AFD FAO
DOMAINE PRIORITAIRE 3 : PREVENTION ET GESTION DES RISQUES DE CRISES ALIMENTAIRES, DES CATASTROPHES ET ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES						
Impact stratégique 3 : La vulnérabilité du pays aux crises alimentaires et aux changements climatiques est réduite						
Effet 3.1 : des mécanismes durables de prévention et de gestion des crises alimentaires sont définis et sont fonctionnels						
Produit 3.1.1 : des systèmes d'alerte précoce sont mis en place et sont opérationnels	300 000	0	300 000	Ministères du secteur rural/privés/OP	FAO PAM	PNUD
Produit 3.1.2 : des mécanismes durables de gestion des catastrophes naturelles, d'adaptation aux changements climatiques et de renforcement de la résilience sont définis et sont fonctionnels	300.000	0	300.000	Privés/OPA/Ministères techniques	FAO PAM	Japon BM PNUD

Produit 3.1.3 : le conseil national de sécurité alimentaire est opérationnel	53.000	0	53.000	Privés/OPA/Ministères techniques	FAO PAM	FAO BM PNUD
Effet 3.2 : des mécanismes durables de gestion des catastrophes naturelles, d'adaptation aux changements climatiques et de renforcement de la résilience sont définis et sont fonctionnels		0				
Produit 3.2.1 : Une plateforme nationale de gestion des catastrophes et des plans de contingence sont mis en place et sont opérationnels	200 000	0	200 000	Ministères techniques/OP/privés	FAO	FEM
Produit 3.2.2 : la résilience des populations vulnérables aux catastrophes naturelles est renforcée	1.200 000	0	200 000	Ministères techniques/OP/privés	FAO	FEM
Produit 3.2.3 : Les capacités des acteurs étatiques et non étatiques en matière d'adaptation aux changements climatiques, de prévention, de préparation et de réponse aux catastrophes naturelles sont renforcées	600.000	0	200.000	Ministères techniques/OP/privés	FAO	FEM
QUESTIONS TRANSVERSALES						
Formation professionnelle et emploi jeunes dans le secteur agricole et rural						
Produit 1 : des projets de développement agricoles, contribuant à créer des emplois décents et incitatifs pour les jeunes	200.000	0	200.000	Ministère Emploi Jeunes, Agriculture, Economie et Finances	FAO	AFD FIDA USAID

en situation de chômage sont identifiés et formulés						
Produit 2 : les capacités de formulation et de mise en œuvre des programmes de création d'emplois dans le domaine agricole et rural sont renforcées	300.000	0	300.000	ONG, Ministères techniques	FAO	FAO AFD
Produit 3 : l'appui aux écoles professionnelles du secteur agricole et rural est renforcé	300.000	0	300.000	Ministères de l'Enseignement professionnel, Ministère des Finances	FAO	AFD BM
Financement du secteur						
Produit 1 : une offre durable de services financiers soutenant l'agriculture familiale vivrière, l'élevage, la foresterie, la pêche et l'aquaculture est développée de façon soutenue et professionnelle	470.000	0	470.000	Ministères Agriculture, Elevage, Pêche, IMF	FAO	FIDA USAID AFD IMF
Produit 2 : la mobilisation de ressources dans le cadre du PNIASA est appuyée	500.000	0	500.000	Ministères techniques	FAO	FAO BM AFD
Le foncier						
Produit 1 : le code foncier et domanial est annoté en vue de son actualisation	300.000	0	300.000	Ministère Agriculture	FAO	FAO
Produit 2 : un mécanisme institutionnel approprié de gestion foncière est mis en place et est opérationnel	300.000	0	300.000	Ministère Agriculture	FAO AFD	FAO
Produit 3 : les textes de lois relatifs à la déclaration de la politique foncière en milieu rural sont élaborés et promulgués	300.000	0	300.000	Ministère Agriculture	FAO	FAO USAID
Le Genre						
Produit 1 : les activités génératrices de revenus des femmes sont appuyées	700.000	35.456	664.544	OPE/CNA/ONG/Ministères secteurs rurales/ Affaire sociale/Emploi jeunes	FAO/PNUD/BM	USAID FIDA AFD Japon BM

Produit 2 : les capacités des femmes et de leurs organisations dans le domaine de la production, la transformation et la commercialisation des produits agricoles et non agricoles sont renforcées	400.000	0	400.000	Ministère de la promotion Féminine et de l'enfance	FAO	USAID FIDA AFD
Produit 3 : les actions sur l'égalité de sexe sont encouragées	100.000	0	100.000	ONG Ministères de la justice, Affaire sociale	FAO PNUD	PNUD

ANNEXE D : CADRE DE SUIVI

Domaine prioritaire 1 : Renforcement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle

Résultats du CPP	Indicateurs/ données de référence/objectifs	Moyens et sources de vérification	Méthode/ fréquence/ responsabilité	Rapports			
				Avancement et difficultés à ce jour	G	Y	R
Effet 1.1 : la productivité agricole des petits producteurs est accrue	Rendement moyen des productions Base : 1,5t/ha cible : 3t/ha	Rapports d'activités et d'enquêtes des services techniques	Exploitation rapports/ 1 fois/an Cellules S/E des Ministères Assistant chargé de programmes FAO				
Produit 1.1.1: les petits producteurs utilisent des intrants de qualité	Pourcentage des superficies recevant des semences améliorées et des engrais Base : à déterminer Cible : augmentation de 30% de producteurs utilisant engrais et semences	Rapports d'activités et d'enquêtes des services techniques	Missions de terrain/ 1 fois/an/ Cellules S/E des Ministères Assistant chargé de programmes FAO				
Produit 1.1.2: la traction animale est promue	Nombre de nouveaux attelages acquis et fonctionnels Base : A déterminer Cible : 2500 nouveaux attelages	Rapports d'activités et de missions des services techniques	Exploitation rapports 1 fois/an/ Cellules S/E des Ministères Assistant chargé de programmes FAO				
Produit 1.1.3 : Les systèmes de maîtrise d'eau des petits producteurs sont développés	Nombre d'hectares de terre aménagés et mis en valeur Base : Environ 165 000 ha aménagés au niveau national Cible : 1 500 ha	Rapports d'activités et de missions des services techniques	Exploitation rapports 1 fois/an/ Cellules S/E des Ministères Assistant chargé de programmes FAO				
Effet 1.2 : la production agricole est diversifiée et accrue	Taux d'accroissement annuels des productions des principales filières agricoles Base : à déterminer Cible : 5%	Rapports d'activités et de missions des services techniques	Exploitation rapports 1 fois/an/ Cellules S/E des Ministères Assistant chargé de programmes FAO				
Produit 1.2.1 : les productions des cultures vivrières sont accrues	Taux d'accroissement annuel des productions vivrières Base : à déterminer Cible : Augmentation annuelle de	Rapports d'enquêtes	Exploitation rapports 1 fois/an/ Cellules S/E des Ministères Assistant chargé de programmes FAO				

Résultats du CPP	Indicateurs/ données de référence/objectifs	Moyens et sources de vérification	Méthode/ fréquence/ responsabilité	Rapports			
				Avancement et difficultés à ce jour	G	Y	R
	6% de la production des principales cultures vivrières						
Produit 1.2.2 : les productions de viande, du lait et d'œufs sont augmentées	Taux d'accroissement annuel des productions animales Base : A déterminer Cible : Augmentation annuelle de 5% de la production de viande, de lait et d'œufs	Rapports statistiques du Ministère de l'Elevage	Exploitation rapports 1 fois/an/ Cellules S/E des Ministères Assistant chargé de programmes FAO				
Produits 1.2.3 : la production de poisson est accrue	Taux d'accroissement annuel des productions halieutiques Base : A déterminer Cible : Une augmentation de 10% de la production de poisson	Rapports statistiques du Ministère de la pêche	Exploitation rapports 1 fois/an/ Cellules S/E des Ministères Assistant chargé de programmes FAO				
Produit 1.2.4 : la production des produits forestiers non ligneux est accrue	Taux d'accroissement annuel des produits forestiers non ligneux Base : A déterminer Cible : La production de produits forestiers non ligneux est accrue de 3% /an	Rapports statistiques du Ministère de l'environnement	Exploitation rapports 1 fois/an/ Cellules S/E des Ministères Assistant chargé de programmes FAO				
Produit 1.2.5 : les capacités nationales en matière de lutte contre les maladies animales et végétales majeures sont développées	Nombre de personnels des structures ayant bénéficié de renforcement de capacité Base : à déterminer Cible : 100 cadres des services nationaux vétérinaires et de la protection des végétaux verront leurs capacités renforcées	Rapports d'activités	Exploitation rapports 1 fois/an/ Cellules S/E des Ministères Assistant chargé de programmes FAO				
Effet 1.3 : le statut nutritionnel des populations vulnérables est	Pourcentage de ménages ayant amélioré leur diversification alimentaire et leur statut	Rapport d'enquêtes sur la situation nutritionnelle	Exploitation rapports 1 fois/an/				

Résultats du CPP	Indicateurs/ données de référence/objectifs	Moyens et sources de vérification	Méthode/ fréquence/ responsabilité	Rapports			
				Avancement et difficultés à ce jour	G	Y	R
amélioré	nutritionnel. Base : à déterminer Cible : 30% des ménages malnutris auront leur état nutritionnel amélioré		Cellules S/E des Ministères Assistant chargé de programmes FAO				
Produit 1.3.1 : les populations vulnérables couvrent leurs besoins nutritionnels	Pourcentage de personnes vulnérables ayant accès à une alimentation suffisante et de qualité Base : à déterminer Cible : 20% des populations vulnérables auront accès à une nourriture saine et suffisante	Rapport d'enquêtes sur la situation nutritionnelle	Enquête 1 fois/ 2 ans/ Cellules S/E des Ministères Assistant chargé de programmes FAO				
Produit 1.3.2 : la qualité sanitaire des aliments est conforme aux normes standards d'hygiène	Pourcentage d'aliments pour lesquels la qualité sanitaire est conforme aux normes standards d'hygiène Base : à déterminer Cible : 60 % des aliments de base satisferont aux normes standards d'hygiène	Rapports d'analyse	Exploitation rapports 1 fois/an/ Cellules S/E des Ministères Assistant chargé de programmes FAO				
Effet 1.4 : L'accès au marché local, régional et international est favorisé	Taux d'accroissement des Volumes des produits commercialisés au niveau des différents marchés Base : à déterminer Cible : La commercialisation des produits de base sera accrue de 20% par an	Rapports d'enquêtes	Enquêtes/ 1 fois/an Cellules S/E des Ministères Assistant chargé de programmes FAO				
Produit 1.4.1 : les infrastructures de conservation, de transformation et de commercialisation des produits agricoles, animaux, halieutiques et forestiers sont améliorées	Pourcentage d'infrastructures améliorées Base : à déterminer Cible : 20% des infrastructures seront réhabilitées	Rapports d'activités					
Produit 1.4.2 : des systèmes d'information durables sur	Nombre de systèmes d'informations sur les marchés	Rapports d'activités					

Résultats du CPP	Indicateurs/ données de référence/objectifs	Moyens et sources de vérification	Méthode/ fréquence/ responsabilité	Rapports			
				Avancement et difficultés à ce jour	G	Y	R
les marchés sont opérationnels	opérationnels Base : 0 Cible : 4						
Effet 1.5 : la gestion intégrée et participative des ressources naturelles est effective	Nombre de zones pratiquant une gestion intégrée des ressources naturelles Base : à déterminer Cible : 150 communes rurales	Rapports d'activités					
Produit 1.5.1 : des modes de gestion durable des ressources naturelles sont promus	Taux d'adoption des modes de gestion durable des ressources naturelles Base : à déterminer Cible : 30 %	Rapports d'enquêtes					
Produit 1.5.2 : Les capacités de gestion durable des ressources naturelles des acteurs publics et privés, ainsi que des collectivités locales sont améliorées	Nombre d'acteurs formés en gestion durable des ressources naturelles Base : à déterminer Cible : 1500	Rapports d'enquêtes					

Domaine prioritaire 2 : Renforcement de la gouvernance du secteur agricole et rural*

Résultats du CPP	Indicateurs/ données de référence/objectifs	Moyens et sources de vérification	Méthode/ fréquence/ responsabilité	Rapports			
				Avancement et difficultés à ce jour	G	Y	R
Effet 2.1 : la coordination entre les différents partenaires est renforcée	Nombre d'espaces de concertation crées et fonctionnelles Base : 0 Cible : 6 espaces de concertation	Actes administratifs créant les espaces	Enquête 1 fois/ 2 ans/ Cellules S/E des Ministères Assistant chargé de programmes FAO				
Produit 2.1.1 : les concertations entre les acteurs publics et privés	Nombre de réunions formelles de concertation entre les acteurs publics et privés	Compte rendus de réunions	Exploitation rapports 1 fois/an/ Cellules S/E des Ministères				

sont renforcées	Base : 0 Cible 4 réunions par an sont tenues		Assistant chargé de programmes FAO				
Produits 2.1.2 : les dispositifs de coordination intersectorielle sont mis en place et opérationnels	Nombre de dispositifs de coordination intersectorielle mis en place Base : 0 Cible :1 mécanisme de coordination réunissant tous les acteurs du monde rural est opérationnel	Acte administratif créant le dispositif	Exploitation rapports 1 fois/an/ Cellules S/E des Ministères Assistant chargé de programmes FAO				
Effet 2.2 : les cadres juridiques et réglementaires du secteur agricole et rural sont actualisés et diffusés	Nombre de cadres juridiques et règlementaires du secteur agricole et rural actualisés et diffusés Base : 0 Cible :4	Nouveaux cadres juridiques disponibles	Enquêtes 1 fois/ 2 ans/ Cellules S/E des Ministères Assistant chargé de programmes FAO				
Produit 2.2.1 : la Loi d'Orientation Agricole (LOA) est finalisée et est opérationnelle	Décret de promulgation et les textes d'application disponibles Base : 0 Cible : 1	Journal officiel	Exploitation journal 2 fois/mois Cellules S/E des Ministères Assistant chargé de programmes FAO				
Produit 2.2.2 : les textes législatifs et réglementaires sont actualisés et/ou élaborés et appliqués	Nombre de textes législatifs et réglementaires du secteur agricole et rural actualisés et/ou élaborés et appliqués Base : à déterminer Cible : 10 textes d'applications des différentes lois sont préparés et promulgués	Journal officiel	Enquêtes 1 fois/ 2 ans/ Cellules S/E des Ministères Assistant chargé de programmes FAO				
Produit 2.2. 3 un cadre institutionnel de promotion du secteur privé favorable à la compétitivité et à la normalisation/certification de la qualité des produits est mis en place	Nombre de textes administratifs et juridiques de promotion du secteur privé élaborés et appliqués Base : à déterminer Cible : 1	Journal officiel Rapports d'enquêtes	Enquêtes 1 fois/ 2 ans/ Cellules S/E des Ministères Assistant chargé de programmes FAO				
Effet 2.3 : les capacités d'intervention des services	Nombre de services, d'OP et	Rapports d'enquêtes	Enquêtes				

publics, des organisations socioprofessionnelles et autres structures privés sont renforcées	autres structures privées ayant bénéficié de renforcement de capacité d'intervention Base : à déterminer Cible : 15 services publics et privés, notamment des organisations socioprofessionnelles des sous secteurs ruraux sont formés	Rapports de formation	1 fois/ 2 ans/ Cellules S/E des Ministères Assistant chargé de programmes FAO				
Produit 2.3.1 : les capacités des structures publiques et privées en formulation de politiques, projets et programmes, en analyse économique et financière et en suivi-évaluation sont renforcées	Nombre de structures étatiques et non étatiques ayant bénéficié de programmes de renforcement des capacités Base : 0 Cible : 10 (BSD des Ministères et organisations faitières des OP)	Rapports d'activités Rapports de formation	Exploitation rapports 1 fois/ an/ Cellules S/E des Ministères Assistant chargé de programmes FAO				
Produit 2.3.2 : les systèmes de suivi-évaluation des départements ministériels et du secteur privé fournissent à temps des informations de qualité aux autorités pour la prise de décision	Nombre de départements au niveau desquels les systèmes de suivi-évaluation fournissent à temps des informations de qualité aux autorités Base : 0 Cible : 4 (ministères en charge du secteur rural)	Rapports d'enquêtes	Enquête 1 fois/ an/ Ministères Assistant chargé de programmes FAO				
Produit 2.3.3 : les capacités techniques, humaines et institutionnelles des OP et services publics sont renforcées	Nombre d'acteurs ayant bénéficié de renforcement de capacité ; Base : à déterminer Cible : 300 membres de groupements, cadres de départements ministériels Type d'acteurs ayant bénéficié de renforcement de capacité Base : 0	Rapports d'activités Rapports de formation	Enquête 1 fois/ 2 ans/ Ministères Assistant chargé de programmes FAO				

	Cible : 3 (public, privé et OP)						
Produit 2.3.4: les capacités en recherche et conseils agricoles sont renforcées	- Nombre de centres de recherche ayant bénéficié de renforcement de capacité Base : Les 4 centres régionaux de L'Institut de Recherche Agronomique et 2 centres spécialisés Cible : 8 centres de recherche (6 de l'agriculture, 1 CAE, Centre de recherche halieutique de Boussoura) - Nombre de conseillers agricoles ayant bénéficié de renforcement de capacité Base : à déterminer Cible : 500 conseillers agricoles	Rapports d'activités et de missions des services techniques	Exploitation rapports 1 fois/ an/ Cellules S/E des Ministères Assistant chargé de programmes FAO				
Effet 2.4 : les systèmes d'information et de production des statistiques sont renforcés '	Nombre d'institutions disposant d'un système d'information et de production des statistiques fiables Base : 1 Cible : 4 (agriculture, pêche, élevage, forets)	Rapports d'activités	Exploitation rapports 1 fois/ an/ Cellules S/E des Ministères Assistant chargé de programmes FAO				
Produit 2.4.1 : les recensements dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et aquaculture, sont réalisés	Nombre de secteurs ayant fait l'objet de recensements Base : 0 Cible : 3 (agriculture, élevage et pêche)	Rapports de recensements	Exploitation rapports 1 fois/ans/ Cellules S/E des Ministères Assistant chargé de programmes FAO				
Produit 2.4.2 : les capacités des structures en charge des statistiques sont renforcées	Nombre de structures en charge des statistiques ayant bénéficié d'un renforcement de capacités Base : 1	Rapports d'enquêtes	Exploitation rapports 1 fois/ an/ Cellules S/E des Ministères Assistant chargé de				

	Cible : 4 (les secteurs du développement rural)		programmes FAO				

Domaine prioritaire 3 : Prévention et gestion de crises alimentaires, des risques de catastrophes et l'adaptation aux changements climatiques

Résultats du CPP	Indicateurs/ données de référence/objectifs	Moyens et sources de vérification	Méthode/ fréquence/ responsabilité	Rapports			
				Avancement et difficultés à ce jour	**G**	**Y**	**R**
Effet 3.1 : des mécanismes durables de prévention et de gestion des crises alimentaires sont définis et sont fonctionnels	Nombre de mécanismes fonctionnels Base : 0 Cible : 3 (Système d'alerte précoce, stocks de sécurité et conseil national de sécurité alimentaire)	Rapports d'enquêtes	Enquêtes 1 fois/2 an/ Cellules S/E des Ministères Assistant chargé de programmes FAO				
Produit 3.1.1 : des systèmes d'alerte précoce sont mis en place et sont opérationnels	Nombre de systèmes d'alerte mis en place et opérationnels Base : 0 Cible : 3 (sécurité alimentaire, maladies animales et ravageurs des cultures)	Rapports d'enquêtes	Enquêtes 1 fois/2 an/ Cellules S/E des Ministères Assistant chargé de programmes FAO				
Produit 3.1.2 : des mécanismes décentralisés et durables de constitution de stocks de sécurité alimentaire sont mis en place et sont opérationnels	Nombre de stocks de sécurité alimentaire fonctionnels Base : 0 Cible : 8 (un pour chacune des 7 régions administratives et un au niveau national)	Rapports d'enquêtes	Enquêtes 1 fois/2 an/ Cellules S/E des Ministères Assistant chargé de programmes FAO				
Produit 3.1.3 : le conseil national de sécurité alimentaire est opérationnel	Nombre de réunions du Conseil national de sécurité alimentaire Base : 0 Cible : 10 (le CNSA se réunira 2 fois par an)	Compte-rendu de réunions, rapports d'activités	Exploitation rapports d'activités 1 fois/ an/ Cellules S/E des Ministères Assistant chargé de programmes FAO				
Effet 3.2 : des mécanismes durables de gestion des catastrophes naturelles, d'adaptation aux changements climatiques et de renforcement de la	Nombre de mécanismes de gestion des catastrophes mis en place Base : 0 Cible : Préparation et mise en œuvre d'un projet de	Rapports d'enquêtes	Enquêtes 1 fois/2 an/ Cellules S/E des Ministères Assistant chargé de programmes FAO				

Résultats du CPP	Indicateurs/ données de référence/objectifs	Moyens et sources de vérification	Méthode/ fréquence/ responsabilité	Rapports			
				Avancement et difficultés à ce jour	G	Y	R
résilience sont définis et sont fonctionnels	renforcement de capacités de résilience au changement climatique Niveau d'adaptation des populations aux changements climatiques Base : faible Cible : satisfaisant						
Produit 3.2.1 : une plateforme nationale de gestion des catastrophes et des plans de contingence sont mis en place et sont opérationnels	Nombre de réunions tenues par la plateforme de gestion des catastrophes place Base : 0 Cible : La plate forme tiendra une réunion annuelle Nombre de plans de contingence opérationnels Base : 0 Cible : 1 plan de contingence national, actualisé chaque année	compte-rendu réunions/rapports d'activités	exploitations rapports et compte-rendu réunions 1 fois/ an/ Cellules S/E des Ministères Assistant chargé de programmes FAO				
Produit 3.2.2 : la résilience des populations vulnérables aux catastrophes naturelles est renforcée	Niveau de résilience des populations vulnérables face aux catastrophes naturelles Base : nulle Cible : satisfaisant	Rapports d'enquêtes	Exploitation rapports 1 fois/ an/ Cellules S/E des Ministères Assistant chargé de programmes FAO				
Produit 3.2.3 : Les capacités des acteurs étatiques et non étatiques en matière d'adaptation aux changements climatiques, de prévention, de préparation et de réponse aux catastrophes	Nombre d'acteurs étatiques et non étatiques ayant bénéficié d'un renforcement de capacités en matière de prévention et de préparation aux crises Base : à déterminer Cible : 200 personnes ressources sont formées	Rapports d'activités Rapports de formation Rapports d'enquêtes	Exploitation rapports 1 fois/an Cellules S/E des Ministères Assistant chargé de programmes FAO				

Résultats du CPP	Indicateurs/ données de référence/objectifs	Moyens et sources de vérification	Méthode/ fréquence/ responsabilité	Rapports			
				Avancement et difficultés à ce jour	G	Y	R
naturelles sont renforcées							

Questions transversales

Résultats du CPP	Indicateurs/ données de référence/objectifs	Moyens et sources de vérification	Méthode/ fréquence/ responsabilité	Rapports			
				Avancement et difficultés à ce jour	G	Y	R
Formation professionnelle et emploi jeunes dans le secteur agricole et rural							
Produit 1 : des projets de développement agricoles, contribuant à créer des emplois décents et incitatifs pour les jeunes en situation de chômage sont identifiés et formulés	Nombre de projets formulés Base : 0 Cible : 4 (1 par région naturelle)	Rapports d'activités des Ministères	Exploitation rapports 1 fois/an Cellules S/E des Ministères Assistant chargé de programmes FAO				
Produit 2 : les capacités de formulation et de mise en œuvre des programmes de création d'emplois dans le domaine agricole et rural sont renforcées	Nombre de structures ayant la capacité de formuler et de mettre en œuvre des programmes de création d'emploi Base : 0 Cible : 5 (les 4 BSD du secteur et celui du Ministère de la Jeunesse)	Rapports de formation	Enquêtes 1 fois / 2 ans Cellules S/E des Ministères Assistant chargé de programmes FAO				
Produit 3 : l'appui aux écoles professionnelles du secteur agricole et rural est renforcé	Nombre d'écoles ayant bénéficié des appuis Base : 0 Cible : les 4 écoles existantes	Rapports d'activités	Enquêtes 1 fois / 2 ans Cellules S/E des Ministères Assistant chargé de programmes FAO				
Financement du secteur							
Produit 1 : une offre durable de services financiers soutenant	Nombre de services financiers opérationnels Base : à déterminer Cible : 4 (un par région naturelle)	Rapports d'enquêtes Rapports d'activités	Enquêtes 1 fois / 2 ans Cellules S/E des Ministères Assistant chargé de				

Résultats du CPP	Indicateurs/ données de référence/objectifs	Moyens et sources de vérification	Méthode/ fréquence/ responsabilité	Rapports			
				Avancement et difficultés à ce jour	G	Y	R
l'agriculture familiale vivrière, l'élevage, la foresterie, la pêche et l'aquaculture est développée de façon soutenue et professionnelle			programmes FAO				
Produit 2 : La mobilisation de ressources dans le cadre du PNIASA est appuyée	Nombre de fournisseurs de ressources contactés Base : 0 Cible Le business meeting sur le financement du PNIASA est tenu ; des engagements des partenaires sont obtenus	Rapports d'activités	Exploitations rapports d'activités 1 fois / ans Cellules S/E des Ministères Assistant chargé de programmes FAO				
Le foncier							
Produit 1 : le code foncier et domanial est annoté en vue de son actualisation	Nombre de codes revus Base : 0 Cible : 1 mécanisme est crée et est fonctionnel	rapports d'enquêtes	Exploitation rapports 1 fois/an Cellules S/E des Ministères Assistant chargé de programmes FAO				
Produit 2 : un mécanisme institutionnel approprié de gestion foncière est mis en place et opérationnel	Nombre de mécanismes institutionnels de gestion foncière opérationnels Base : 0 Cible : 1 mécanisme est crée et est fonctionnel	Rapports d'enquêtes	Enquêtes 1 fois / 4ans Cellules S/E des Ministères Assistant chargé de programmes FAO				
Produit 3 : les textes de lois relatifs à la déclaration de la politique foncière en milieu rural sont élaborés et promulgués	Nombre de textes promulgués Base : 0 Cible : 2 textes de lois sont promulgués et mis en œuvre	Rapports d'enquêtes	Enquêtes 1 fois / 2 ans Cellules S/E des Ministères Assistant chargé de programmes FAO				
Le Genre							
Produit 1 : les activités génératrices de revenus	Nombre de groupements féminins appuyés	Rapports d'enquêtes	Enquêtes 1 fois / ans				

Résultats du CPP	Indicateurs/ données de référence/objectifs	Moyens et sources de vérification	Méthode/ fréquence/ responsabilité	Rapports			
				Avancement et difficultés à ce jour	G	Y	R
des femmes sont appuyées	Base : à déterminer Cible : 100 groupements féminins bénéficient de micro crédits pour réaliser des AGR		Cellules S/E des Ministères Assistant chargé de programmes FAO				
Produit 2 : les capacités des femmes et de leurs organisations dans le domaine de la production, la transformation et la commercialisation des produits agricoles et non agricoles sont renforcées	Nombre de femmes ayant bénéficié de renforcement de capacités Base : à déterminer Cible : 1000	Rapports d'enquêtes	Enquêtes 1 fois / ans Cellules S/E des Ministères Assistant chargé de programmes FAO				
Produit 3 : les actions sur l'égalité de sexe sont encouragées	Nombre d'actions encouragées Base : à déterminer Cible : Au moins 80% des projets de développement rural prennent en compte l'aspect genre	Rapports d'enquêtes	Enquêtes 1 fois / 2 ans Cellules S/E des Ministères Assistant chargé de programmes FAO				

ANNEXE E : ACTIVITES PASSEES ET EN COURS DE LA FAO

Projets mis en œuvre par la Représentation de la FAO en Guinée de 2007 à 2012

N°	Project Symbol	Project Title	Actual EOD	Actual NTE	Total Budget (FPMIS) en USD
1	SPFM/GUI/6601	Formulation des projets de petite irrigation villageoise	2006-09-01	2007-01-31	15 781
2	SPFM/GUI/8801	Formulation du Progamme national de sécurité alimentaire - Processus de facilitation	2008-10-01	2010-09-30	85 000
3	SPFP/GUI/4501	SPFP - Guinea	1995-01-01	2007-12-31	477 877
4	TCP/GUI/3003	Appui à l`intensification de la production de la pomme de terre	2004-11-01	2007-03-31	320 103
5	TCP/GUI/3101	Elaboration d`un programme de gestion communautaire des plantations de pins de Dalaba - Phase II of TCP/GUI/2904	2006-03-01	2007-06-30	57 000
6	TCP/GUI/3102	TCP Facility	2007-01-10	2009-03-31	82 818
7	TCP/GUI/3201	Dispositif du PCT	2008-04-25	2011-04-24	196 548
8	TCP/GUI/3201 BABY01	Préparation d'une Loi d'orientation agricole	2008-04-25	2011-04-24	118 909
9	TCP/GUI/3201 BABY02	Appui à la maitrise d'eau	2008-04-25	2011-04-24	29 339
10	TCP/GUI/3201 BABY03	Préparation d'un Plan d'Action de la Pêche et de l'Aquaculture en Guinée	2008-04-25	2011-04-24	48 300
11	TCP/GUI/3202	Appui à la création du Comité national du Codex et au renforcement du Service National de liaison du Codex.	2008-08-01	2011-06-30	238 000
12	TCP/GUI/3203	Fourniture d`intrants aux populations vulnérables dans le cadre de l'ISFP (Recoded to Entity no. 609831 from biennium of funding 2008-09 to 2006-07)	2008-07-01	2009-06-30	500 000
13	TCP/GUI/3204	Appui à la mise en place d?un système statistique informatisé de la pêche maritime artisanale et de la pêche continentale	2008-10-01	2011-03-31	478 000
14	TCP/GUI/3205	Evaluation du potentiel en bas-fonds en Guinée forestière	2009-02-01	2011-06-30	360 000
15	TCP/GUI/3301	TCP Facility	2010-07-07	2011-12-31	97 239
16	TCP/GUI/3301 BABY01	Préparation du Cadre National des Priorités à Moyen Terme (CNPMT) pour la Guinée (2010-2014)	2010-07-07	2011-12-31	46 917
17	TCP/GUI/3301 BABY02	Evaluation rapide des impacts de la migration sur l'agriculture et le développement rural en Guinée	2010-09-07	2010-12-31	50 322
18	TCP/GUI/3302	Amélioration de la situation alimentaire et nutritionnelle des populations rurales vulnérables affectées par les inondations et l`insécurité alimentaire	2011-03-09	2012-04-30	500 000
19	TCP/GUI/3401	TCP Facility	2012-04-23	2012-12-31	86 109
20	TCP/GUI/3401 BABY01	Appui technique et financier pour rédaction du résumé exécutif et l'impression du PNIASA	2012-04-23	2012-12-31	15 076
21	TCP/GUI/3401 BABY02	Elaboration du Cadre de Programmation FAO/Guinée (CPF).	2012-04-23	2012-12-31	32 968

22	TCP/GUI/3401 BABY03	Appui pour la préparation du Recensement National de l'Agriculture (RNA)et du Recensement National de l'Elevage (RNE) de la Guinée et la mise en place d'un Système Permanent Intégré de Statistiques Agricoles (SPISA)	2012-04-23	2012-12-31	38 065
23	TCP/GUI/3402	Assistance à l`élaboration de la politique semencière nationale	2012-09-01	2014-08-31	350 000
24	TCP/GUI/3403	Elaboration d`un Plan à Long Terme pour la Recherche Agronomique en Guinée	2012-09-14	2013-12-31	356 000
25	TCP/GUI/3404	Appui à la mise en place d`un Plan National de relance de l`Horticulture	2013-01-01	2014-02-28	212 000
26	OSRO/GUI/001/CHA	Assistance agricole d'urgence pour les victimes des inondations et pour une meilleure harmonisation des interventions d'urgence du secteur de la sécurité alimentaire et de l'agriculture - 10-FAO-006	2010-03-08	2010-12-08	300 000
27	OSRO/GUI/502/IFA	Assistance d'urgence au renforcement des capacités nationales de prospection et de lutte contre le Criquet pèlerin	2006-06-01	2007-12-31	100 000
28	OSRO/GUI/601/CHA	Appui à la sécurité alimentaire en faveur des ménages d`accueil et personnes déplacées internes et lutte contre la malnutrition en Guinée Forestière	2006-09-01	2007-06-30	320 000
29	OSRO/GUI/701/CHA	Support in agricultural inputs and tools to the households in neighbourhoods of Conakry and other cities of the country affected by the crisis	2007-04-25	2007-07-24	600 000
30	OSRO/GUI/702/CHA	Food Security Support in Favour of Flood Victims in the Prefectures of Mamou, Dabola and Dinguiraye	2007-11-01	2008-01-31	362 876
31	OSRO/GUI/801/ITA	Assistance agricole d'Urgence pour l'amélioration de la sécurité alimentaire des populations rurales affectées par la hausse des prix des denrées alimentaires en Guinée.	2008-11-01	2009-10-31	786 164
32	OSRO/GUI/901/CHA	Emergency agricultural assistance to vulnerable population affected by food crisis and strengthening of FAOs Emergency coordination and food Security Analysis Capacity	2009-09-14	2010-06-30	300 000
33	OSRO/RAF/101/SWE	Programme régional de renforcement des capacités en Gestion des Risques de Catastrophes affectant l`agriculture et la sécurité alimentaire des ménages vulnérables au Sahel et en Afrique de l`Ouest	2011-06-01	2013-01-31	349 548
34	OSRO/RAF/908/SWE	Appui aux activités de coordination de la Cellule sous-régionale pour le suivi de la sécurité alimentaire et des opérations d'urgence et de réhabilitation en Afrique de l'Ouest et renforcement des moyens d'existence durables des ménages vulnérables.	2009-01-01	2010-06-30	250 000
35	OSRO/RAF/006/SWE	Assistance d'urgence à l'amélioration de la sécurité alimentaire des ménages victimes des inondations de 2010	01/02/2011	01/12/2011	181 500
36	GCP /GUI/018/SPA	Projet et réalisation et mise en valeur d`aménagements hydro-agricoles dans les préfectures de Tougué et Dabola	2007-06-07	2012-12-31	3 339 967

37	GTFS/GUI/019/ITA	Intensification, diversification et valorisation des productions agricoles dans la région de Kindia	2010-02-01	2012-12-31	1 985 662
38	TFD-05/GUI/001	Appui au Groupement villageois OWET Djiba dans la Préfecture de Guéckédou	2008-04-10	2009-02-09	8 512
39	TFD-05/GUI/002	Appui à la promotion des cultures maraîchères et vivrières dans le district de Diandian, CRD de Sangaredi (Boké)	2008-04-10	2009-04-09	6 293
40	TFD-05/GUI/003	Soutien à la sécurité alimentaire basée sur la production des cultures céréalières dans la Sous Préfecture de Banian, Préfecture de Faranah	2008-04-10	2009-01-09	5 664
41	TFD-05/GUI/004	Appui à l?intensification des cultures de riz, maïs et du haricot à Banankoro, Préfecture de Kérouané	2008-04-10	2009-04-09	7 800
42	TFD-05/GUI/005	Appui à la production maraîchère du district de Kola, Sous Préfecture de Banguigny, Préfecture de Fria	2008-04-10	2009-01-09	6 811
43	TFD-10/GUI/001	Projet de développement de l'élevage des poulets de chair dans la Préfecture de Coyah	2012-01-30	2013-01-29	9 982
44	TFD-10/GUI/003	Appui à l'élevage du Canard de Chair en faveur du groupement d'éleveurs des canards dans la Préfecture de Dubreka	2012-01-30	2013-01-29	9 921
45	TFD-10/GUI/005	Appui à la réalisation de 5 ha de palmiers à huile améliorés en faveur du groupement Agropastoral "les Amis du village" de Kpeligneouon dans la Préfecture de N'Zérékoré	2012-03-19	2013-03-19	9 755
46	TFD-11/GUI/001	Appui au groupement des femmes fumeuses de poissons de Sakama pour l'amélioration de la qualité de leurs produits	2012-06-18	2013-04-30	9 373
47	TFD-11/GUI/003	Appui au groupement des femmes mareyeuses pour l'amélioration de leurs conditions de travail et de vie	2012-06-18	2013-06-17	9 971
48	TFD-11/GUI/006	l'embouche ovine pour l'autonomisation des femmes du District de Sériya- Donghel-Sigon, Préfecture de Mali	2012-08-30	2013-08-30	8 940
49	TFD-11/GUI/007	Elevage de lapins dans la Commune urbaine de Mali	2012-08-30	2013-08-29	9 500
50	GUI/07/001/ /01/34	Emergency assistance for agriculture in Guinée - Appui à la sécurité alimentaire en faveur des ménages d`accueil et personnel déplacées internes et lutte contre la malnutrition en Guinée forestière	2007-06-01	2008-01-31	92 593
GRAND TOTAL					**13 483 307**

ANNEXE F : Examen des lois et des politiques les plus importantes dans les domaines relevant du mandat de la FAO

Au niveau politique et stratégie

La stratégie de développement de l'agriculture guinéenne est présentée dans quatre documents de politique: le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DRSP), la Politique Nationale de Développement de l'Agriculture (PNDA) incluant la politique de développement de l'élevage, la Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture (SNDR) et la Lettre de Politique de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture (LPDPA). La PNDA, la SNDR et la LPDPA constituent les principaux cadres d'opérationnalisation de la stratégie de réduction de la pauvreté en Guinée.

La Politique Nationale de Développement Agricole (PNDA) validée en 2007,

L'objectif global est de contribuer à réduire de moitié d'ici 2015 l'insécurité alimentaire et la pauvreté des populations guinéennes.

Les objectifs spécifiques sont de contribuer à : (i) augmenter la production et la productivité des exploitations familiales, (ii) promouvoir l'entreprenariat agricole grâce à la stimulation de l'initiative privée, (iii) améliorer l'accès aux marchés des produits agricoles, et (iv) assurer une utilisation durable des ressources naturelles et de l'environnement. Elle va s'appuyer sur les dynamiques d'investissement privé, de production et de recherche de productivité dans l'agriculture. Son impact devra se mesurer à travers: i) l'amélioration de la sécurité alimentaire, la diversification des productions vivrières et la réduction des importations de riz ; ii) la protection de l'environnement, iii) l'amélioration progressive de la balance des paiements.

Les axes stratégiques de la PNDA

Les principes d'actions qui guident la PNDA reposent essentiellement sur : (i) la cohérence avec la SRP et les OMD; (ii) l'efficacité économique, l'équité sociale et la durabilité; (iii) la cohérence avec la politique de décentralisation;(iv) la Cohérence avec la Politique Agricole Commune de la CEDEAO; (v) La cohérence avec le PDDAA/NEPAD de l'Union Africaine. La PNDA s'articule essentiellement autour des trois (3) axes stratégiques ci-après :

- Axe n° 1 : Renforcer la sécurité alimentaire par la diversification et l'accroissement des productions vivrières, animales et forestières pour promouvoir la souveraineté alimentaire.
- Axe stratégique n°2 : Accroître les revenus agricoles par le développement des opportunités économiques et une amélioration de l'accès au marché dans le cadre de la lutte contre la pauvreté.
- Axe stratégique n° 3 : Développer des mesures transversales d'accompagnement pour garantir l'efficacité des investissements.

Les défis majeurs de la PNDA sont principalement : i) de passer d'une agriculture encore largement d'autosubsistance à une agriculture de marché, ii) d'asseoir une politique de développement agricole capable de faciliter l'accroissement de la production alimentaire, l'approvisionnement régulier du marché national et la relance des exportations tout en préservant la base productive. Elle s'appuiera sur les dynamiques d'investissement privé, de production et de recherche de productivité dans l'agriculture. Son impact sera mesuré à travers: i) l'amélioration de la sécurité alimentaire, la diversification des productions vivrières et la réduction des importations de riz ; ii) l'amélioration des revenus des ruraux et (iii) l'amélioration progressive de la balance des paiements de l'Etat. C'est dans le cadre de cette évolution que le secteur privé aura un rôle essentiel à jouer. C'est également dans le cadre des politiques de développement de chacune des productions (agricoles, animales et forestières) que sera prise en compte la dimension régionale.

L'Etat doit soutenir préférentiellement les dynamiques économiques qui existent et qui démarrent.

Les dynamiques à soutenir concernent la production vivrière (riz, céréales, tubercules, plantains, légumineuses alimentaires, productions animales), la diversification de la production alimentaire (fruits, légumes), et les productions d'exportation. Chacune de ces dynamiques a une réalité géographique spécifique : bassin de production, voies de communication, lieux des marchés et de la transformation, lieux de consommation ou d'exportation. La dynamique dépend de facteurs tels que le niveau de développement des infrastructures de production et de transport, le fonctionnement des marchés, les potentialités de production du milieu, ainsi que la capacité d'initiative des sociétés locales tant au niveau des collectivités locales (CRD) qu'au niveau de l'initiative privée (groupements de producteurs, entrepreneurs, commerçants).

Plan National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire 2013-2017

En termes d'objectifs, le Plan National d'Investissement et de Sécurité Alimentaire (PNIASA) est en conformité avec les objectifs de l'ECOWAP et du PDDAA. Il s'inscrit dans la perspective d'une agriculture moderne et durable, productive et compétitive sur les marchés intra-communautaires ou internationaux, fondée sur l'efficacité et l'efficience des exploitations familiales ainsi que la promotion des entreprises agricoles grâce à l'implication du secteur privé.

Le PNIASA couvre tous les sous-secteurs de l'agriculture au sens large : les productions végétales, animales, halieutiques et l'environnement. Le PNIASA couvre six programmes prioritaires liés aux objectifs stratégiques suivants : (i) développer durablement la riziculture en améliorant la maitrise de l'eau et en augmentant la productivité pour réduire la pression sur les ressources naturelles (ii) diversifier les productions vivrières autre que le riz, (iii) promouvoir les exportations agricoles et l'agrobusiness, (iv) améliorer la gestion intégrée des ressources naturelles renouvelables, (v) améliorer la qualité des services agricoles (recherche, conseil agricole, contrôle, règlementation, politique) et renforcer concomitamment significativement les capacités des différents acteurs, (vi) assurer un pilotage et une coordination efficace de la mise en œuvre du PNIASA.

A chacun des objectifs stratégiques, correspond un programme décliné en sous programmes et composantes.

Le programme « Développement durable de la riziculture » articule ses différents sous programmes entre autres, sur (i) la promotion de l'irrigation et l'amélioration de la gestion de l'eau et des sols, (ii) l'appui à l'acquisition et la distribution des intrants et équipements agricoles, (iii) le développement des capacités d'accès aux marchés agricoles, (iv) l'amélioration de l'accompagnement de la filière riz par la recherche et le conseil agricole.

Le Programme de diversification de la production pour la sécurité alimentaire et amélioration de la nutrition des populations décompose ses sous programmes selon les axes suivants : (i) développement des cultures vivrières autres que le riz, (ii) développement des filières pèche et aquaculture, (iii) développement des filières animales, (iv) développement des produits forestiers non ligneux. A ce programme sont rattachés deux autres axes fondamentaux en matière de sécurité alimentaire : l'amélioration de la gestion des crises alimentaires et des catastrophes naturelles ou d'origine humaine et l'amélioration de la nutrition des populations

Le Programme de promotion des exportations agricoles et de développement de l'agrobusiness articule ses sous programmes en (i) amélioration du climat des affaires pour la promotion des exportations agricoles et le développement de l'agro-business; (ii) amélioration des performances des filières agro-industrielles et d'exportation (agriculture, pêche, élevage, produits ligneux et non ligneux); (iii) développement des infrastructures de transformation, de conservation, de commercialisation et d'accès au marché.

Le Programme de Promotion de la gestion durable des ressources naturelles est constitué des sous programmes suivants : Aménagement des écosystèmes forestiers/ fauniques et reboisement forestier : (i) Gestion de la valorisation des produits forestiers, (ii) Gestion de la sécurisation foncière,

(iii) Amélioration de la fertilité des sols, (iv) Amélioration de la gestion des ressources pastorales, (v) Amélioration des ressources halieutiques, (vi) Adaptation aux changements climatiques (PANA)

Le Programme de coordination et de gestion pour la mise en œuvre du PNIASA intervient dans la mise place d'un mécanisme de concertation, de coordination et de mise en œuvre du PNIASA permettant à l'Etat et à ses partenaires techniques et financiers de partager un cadre d'orientation, de pilotage et de dialogue politique, stratégique au sein du PNIASA.

Politique Nationale de l'Environnement(PNE)

Elaborée en 2011 , la PNE se fonde sur les orientations suivantes (i) poursuivre l'harmonisation des politiques nationales avec les politiques adoptées au niveau régional, notamment la CDEAO (ii) mieux coordonner et suivre les accords de coopération en matière d'environnement pour plus de retombée en financement de programmes et projets en veillant à faire prévoir et payer les cotisations dues (iii) créer des institutions gouvernementales stables et fortes pour gérer l'environnement (iv) promouvoir une participation plus grande des organisations de la société civile et du secteur privé à la gestion de l'environnement et au changement de comportement (v) réaliser périodiquement des inventaires du potentiel des ressources naturelles renouvelables (vi)assurer la qualité de l'environnement aux populations afin de leur garantir un cadre de vie sain(vii) promouvoir la recherche dans les domaines liés aux changements climatiques, à la diversité biologique et à la lutte contre la désertification notamment dans les secteurs liés aux agro carburants ,aux produits forestiers non ligneux et à la sylviculture

Les principaux axes d'intervention de cette politique se déclinent de la façon suivante :

- renforcer le dispositif institutionnel, législatif et réglementaire favorable à la protection et à la gestion participative des ressources naturelles et d'amélioration du cadre de vie à travers l'adoption de lois et règlements pertinents à la gestion durable des ressources naturelles et au cadre de vie ;
- assurer une gouvernance environnementale partagée et une gestion participative décentralisée des ressources naturelles et du cadre de vie ;
- renforcer les capacités financières et techniques des structures étatiques et des collectivités locales ;
- promouvoir l'information / communication, l'éducation environnementale et l'écocitoyenneté afin de favoriser l'émergence d'une culture environnementale et modifier les comportements suivant l'étique environnementale ;
- mettre en œuvre les accords, conventions et engagements internationaux et régionaux en matière d'environnement et payer les cotisations annelles à leur adhésion ;
- promouvoir le développement et le transfert de technologies propres ;
- promouvoir le partage juste et équitable des bénéfices liés à l'exploitation des ressources de la biodiversité ;
- poursuivre les actions de reclassement des forêts de l'Etat et des collectivités ainsi que des aires protégées jusqu'au taux de 20%du territoire national recommandé par la COP10 de la convention sur la diversité biologique.

Politique de développement de la pêche et de l'aquaculture (LPDPA)

La nouvelle vision du Gouvernement pour le secteur de la pêche et de l'aquaculture peut être déclinée comme suit :

Le secteur de la pêche et de l'aquaculture contribue au développement économique de la Guinée, à la sécurité alimentaire, à la réduction durable de la pauvreté, dans les limites des potentialités disponibles et les exigences de la protection environnementale.

Ceci passe par l'exploitation durable et responsable de toutes les ressources aquatiques et la valorisation optimale des capacités internes en vue de participer au bien-être des populations, à la création de richesse nationale et à l'accroissement des disponibilités en productions diversifiées et de qualité pour le marché local et les marchés d'exportation.

Pour matérialiser cette vision et tenir compte des besoins et aspirations des principaux acteurs du secteur, le Ministère de la pêche et de l'aquaculture s'est fixé comme objectif d'assurer une exploitation durable des ressources halieutiques pour en tirer les meilleurs bénéfices économiques et sociaux.

De façon spécifique la LPDPA vise à **:**

- Accroître la contribution du secteur à la sécurité alimentaire ;
- Créer de la valeur ajoutée et accroître la rente attachée à la ressource ;
- Elargir et diversifier les opportunités d'emplois.

L'objectif général et les objectifs spécifiques seront atteints à travers les trois axes stratégiques suivants :

Axe 1 : Renforcement des capacités institutionnelles et professionnelles ;

Le renforcement des capacités doit permettre d'apporter un appui conséquent et cohérent aux initiatives de développement à tous les niveaux et dans tous les domaines. Ces domaines concernent notamment l'éducation et la formation, l'encadrement, l'organisation socioprofessionnelle, le financement, les innovations techniques et technologiques, la communication, le suivi, contrôle et surveillance, la planification, l'évaluation et la recherche, la gestion de l'accès à la ressource incluant les négociations des accords de pêche. La problématique majeure qui sous-tend cet axe stratégique concerne la gestion durable des ressources et la bonne gouvernance du secteur.

Axe 2 : Gestion durable des ressources aquatiques

La gestion des pêcheries, couplée à l'optimisation de la rente attachée à la ressource doit permettre d'assurer la contribution à long terme des pêches à l'économie nationale et permettre aux générations actuelles de satisfaire leurs besoins sans compromettre ceux des générations futures. Cet axe stratégique vise à apporter une réponse adaptée aux problématiques d'une gestion durable, profitable et équitable des ressources aquatiques. Il doit permettre une pleine contribution des pêches à l'économie nationale et une participation effective des acteurs publics et privés à la définition, au suivi et au contrôle des régulations du secteur (contrôle de l'accès aux ressources, contrôle des moyens de production, contrôle des formes de valorisation et des circuits d'échange des produits). Cet axe passe prioritairement par la formulation et la mise en œuvre de plans d'aménagement des pêcheries maritimes à forte contribution économique et souvent liées aux ressources surexploitées et par le développement de nouvelles pêcheries à partir des ressources sous-exploitées. Par ailleurs, l'axe stratégique est proposé pour pendre en compte des potentialités existantes au niveau des eaux intérieures pour leur exploitation durable.

Axe 3 : Valorisation des produits de la pêche et de l'aquaculture.

L'accroissement des parts de marché passe par un développement des disponibilités en productions halieutiques diversifiées et de qualité pour les marchés intérieurs et d'exportation. Il prend en compte les potentialités offertes par d'une part l'exploitation de stocks des ressources et l'amélioration de la rentabilité et de la compétitivité des systèmes et des industries de production et de transformation pour la pêche maritime, et par d'autre part le développement de la pêche continentale. Couplé à une politique de régulation des pêches fondée sur le contrôle des quantités produites dans le cadre de pêcheries rétablies (rendements physiques et économiques corrigés), les opérateurs pourront consacrer leurs efforts sur la valorisation.

L'Etat et les partenaires au développement pourront eux aussi dimensionner et orienter de façon plus fiable les efforts qu'ils consentiront en matière d'accompagnement pour le développement du secteur. Cet axe permettra également d'encourager la production de l'aquaculture en établissant des bases solides pour son développement, en mettant l'accent sur l'aquaculture commerciale.

Les actions identifiées pour chacun de ces axes devraient permettre d'atteindre l'objectif assigné au secteur à savoir « assurer une exploitation durable des ressources halieutiques pour en tirer les meilleurs bénéfices économiques et sociaux ». Elles doivent également s'inscrire dans le cadre des valeurs recherchées à travers le mandat du ministère, à savoir : la durabilité, l'équité, la transparence et la responsabilité.

La lettre de politique de développement de l'élevage.

La politique nationale de développement de l'élevage fait suite à la LPDA2 arrivée à échéance en 2005. La revue de la LPDA2 s'est avérée nécessaire pour prendre en compte, entre autres :

- le nouveau cadre stratégique national (Stratégie de réduction de la pauvreté, Stratégie nationale de sécurité alimentaire, …) ;
- les engagements sous-régionaux visant la dynamisation des échanges commerciaux régionaux, notamment dans le cadre de la CEDEAO (et singulièrement pour les produits agricoles) ;
- les engagements au niveau continental dans le cadre du NEPAD, particulièrement son volet agricole élaboré dans le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine – PDDAA ;
- la problématique de la sécurité alimentaire durable prenant en compte la protection de l'environnement et la gestion rationnelle et durable des forêts et des ressources naturelles en Guinée.

La réactualisation de la politique du secteur de l'élevage s'est ainsi opérée dans le cadre de l'élaboration de la Politique Nationale de Développement Agricole – PNDA

Différents programmes fédérateurs ont été identifiés pour la mise en œuvre des orientations stratégiques de la PNDA. Pour le secteur de l'élevage, ces programmes concernent :

- le développement des productions animales (filières viande, lait aviculture, apiculture) ;
- le développement des infrastructures d'élevage ;
- le renforcement des capacités des organisations professionnelles, du secteur privé et des services d'élevage ;
- le développement du marché d'approvisionnement et de distribution des intrants et équipements d'élevage ;
- l'identification et le renforcement d'un système de financement du secteur.

Du point de vue approche stratégique, la politique de développement de l'élevage a prévu deux grands axes d'intervention :

- l'appui aux systèmes d'élevage traditionnels à travers la mise en place d'actions à conduire par l'Etat ou par les projets avec la participation des groupements d'éleveurs. Elle est basée sur la formulation et la diffusion d'un ensemble de technologies simples applicables aux petites exploitations traditionnelles pour lever les contraintes majeures d'ordre technique et organisationnel devant permettre à terme d'améliorer la productivité globale des exploitations
- l'appui aux systèmes d'élevage améliorés ou semi-intensifs urbains et périurbains mis en place par des opérateurs privés par le renforcement des actions en cours d'intensification et l'initiation d'autres qui seront conduites par les opérateurs de ces filières existantes qui prennent entièrement en charge tous les problèmes liés à leurs spéculations.

Au niveau du cadre institutionnel

Les Départements ministériels directement concernés par le développement rural sont :(i) **le Ministère de l'Agriculture** qui est en charge des productions végétales ,de la recherche agronomique et conseils agricoles ,des aménagements hydro-agricoles et des pistes rurales ; (ii) **le Ministère de l'élevage** qui est en charge de la santé et des productions animales; (iii) **le Ministère de la pêche et de l'aquacultures** qui est en charge des productions halieutiques; (iv) **le Ministère de l'Environnement** qui est en charge de l'environnement et de la foresterie; **(**v) **le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique** qui est en charge de l'enseignement agricole et vétérinaire; (vi) **le Ministère du Plan** qui est en charge de la planification et de la programmation des investissements publics; (vii) **le Ministère d'état à l'Economie et aux Finances** qui est en charge du financement du secteur agricole; (viii) **le Ministère des affaires sociales et de la promotion féminine** qui est en charge des aspects genre et équité; (ix) **Le Ministère de la jeunesse, de l'emploi jeune et des sports** qui est en charge de l'emploi jeune.

Ces ministères élaborent les politiques de développement dans leurs domaines respectifs, le cadre réglementaire et juridique d'exécution des activités et assurent le contrôle de l'application des réglementations. Ils sont les maîtres d'ouvrage des projets publics dans leurs domaines d'intervention.

Dans le domaine de la formation, la Guinée dispose au niveau de l'enseignement supérieur de L'Institut Valeri GISCARD de Faranah et l'Institut Supérieur des Sciences et de Médecine Vétérinaire de Dalaba .Au niveau de l'enseignement technique et de la formation professionnelle il existe des écoles de formation à Kankan (bordeaux) Boffa (Koba) Mamou (Tolo).

Par ailleurs, la Guinée a récemment engagé une restructuration de ses services agricoles et de recherche qui a visé : i) la responsabilisation de la profession agricole dans la gestion du développement, notamment à travers la vulgarisation, la recherche et la formation et ; ii) le recentrage de l'Etat sur ses fonctions d'orientation, d'incitation, de réglementation et de contrôle. Elle a abouti à la création de :

L'Agence Nationale de la Promotion et Conseils agricoles (ANPROCA) pour mission de contribuer à la professionnalisation des exploitants et des OPA en concevant et en mettant en œuvre des outils et programmes de vulgarisation agricole appropriés pour assurer un développement durable et maîtrisé.

L'Institut National de Recherche Agronomique (IRAG) doté d'autonomie et ayant pour missions de i) regrouper la recherche agronomique dans une entité unique mais décentralisée pour la rendre plus efficace et plus proche des opérateurs agricoles; ii) Impliquer les opérateurs agricoles privés aux côtés de l'Etat dans l'orientation, la gouvernance et le financement de la recherche ; iii) Conduire des recherches reflétant les préoccupations de l'agriculture ivoirienne.

L'Agence Nationale des Statistiques Agricoles (ANASA) chargée de la collecte, le traitement et la diffusion des statistiques agricoles

Les Organisations consulaires (Chambres d'agriculture). Représentent les agriculteurs auprès des pouvoirs publics.

Les autres organisations professionnelles agricoles (CNOPG, CONEG, CONAPEG) assurent la défense des intérêts des producteurs et la promotion de leur professionnalisation.

Au niveau du Cadre juridique

Le Gouvernement a entrepris d'importantes actions, avec l'appui des partenaires au développement. C'est ainsi que des textes législatifs et réglementaires de portée globale et sectorielle ont été adoptés et promulgués dont :

- le code de la Protection et de la mise en valeur de l'environnement adopté en 1987 ;
- le code forestier adopté en 1989 et révisé en 1999 ;
- le code de la protection de la faune sauvage et réglementation de la chasse promulgué en 1990 et révisé en 1997;
- le code foncier et domanial Promulgué par l'ordonnance O/92/019 du 30 mars 1992 ;
- le code pastoral du 29/08/1995 ;
- le code de l'élevage et des produits animaux du 29/08/1995 ;
- le code de la pêche maritime promulgué par ordonnance n° 038/PRG/85 du 23 Février 1985, il fut actualisé en 1995 ;
- le code minier du 30 juin 1995;
- le code de l'eau Loi L/94/005/CTRN du 14 Février 1994.

Il faut noter que la plupart de ces codes souffrent d'insuffisance de textes d'application. Ceux qui en disposent sont faiblement diffusés. Ces facteurs limitent fortement l'efficacité des différents codes régissant l'agriculture, l'élevage, la pêche et l'environnement. En vue de pallier à cette situation, une loi d'orientation agricole est en cours de préparation avec l'appui de la FAO.

ANNEXE G : ANALYSE DETAILLEE DES AVANTAGES COMPARATIFS DE LA FAO

L'analyse approfondie des avantages comparatifs de la FAO et des autres partenaires porte essentiellement sur l'évaluation de l'expertise et de la valeur ajoutée que la FAO peut apporter par rapport aux autres partenaires de développement afin de contribuer à la réalisation des résultats des trois domaines d'intervention prioritaires ciblés dans le CPP.

Domaine prioritaire 1 : Renforcement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle

La vision de la FAO est celle d'un monde libéré de la faim et de la malnutrition, dans lequel l'alimentation et l'agriculture contribuent à améliorer le niveau de vie des populations, notamment des plus pauvres, et cela de manière durable en termes économiques, sociaux et environnementaux.

Le domaine prioritaire 1 du CPP s'inscrit dans cette vision . Aussi, depuis l'ouverture de son Bureau en Guinée en 1977 et de par son mandat, la FAO a répondu avec satisfaction à diverses requêtes soumises par le Gouvernement concernant la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Les interventions de l'Organisation ont porté particulièrement sur : ii) la mise en œuvre de la phase pilote du Programme Spécial de Sécurité Alimentaire (PSSA) iii) la formulation et la mise en œuvre de divers programmes et projets relatifs aux productions vivrières, forestières et halieutiques

Les avantages comparatifs avérés de la FAO en matière alimentaire et nutritionnelle reposent essentiellement sur ses capacités de formulation et de mise en œuvre de programmes et projets de sécurité alimentaire. Ces avantages sont bien perçus par les autres partenaires dont la plupart font recours à l'expertise de la FAO dans ce domaine.

Par ailleurs la FAO est le chef de file pour le volet sécurité alimentaire de l'UNDAF 2013-2017 et assure le co-leader du Cluster sécurité alimentaire avec le PAM. L'existence d'une expertise de haut niveau au siège de l'Organisation et dans ses bureaux régionaux et sous régionaux facilement mobilisables pour appuyer les programmes de terrain constitue un atout majeur .

La FAO entretient des relations suivies avec toutes les parties prenantes du secteur rural, notamment les Ministères en charge du secteur, les Organisations Professionnelles Agricoles, la Société Civile et les fournisseurs de ressources. De ce fait, elle dispose d'une capacité avérée de fédérer les efforts de ces différents acteurs autour de la réalisation des résultats du CPP, particulièrement en ce qui concerne la mobilisation des ressources.

Domaine prioritaire 2 : Renforcement de la gouvernance du secteur agricole et rural

Le renforcement de la gouvernance qui constitue le deuxième domaine prioritaire du CPP s'inscrit en droite ligne dans le mandat de la FAO. C'est ainsi que le Gouvernement avec l'assistance de la FAO a mis en œuvre plusieurs actions visant l'amélioration de la gouvernance. Il s'agit notamment de (i) l'élaboration des politiques sectorielles, (ii) l'élaboration de différents codes et lois du secteur rural, (iii) l'appui à la mise en place d'un réseau de chambres d'agriculture, (iv) le renforcement des capacités du système des statistiques agricoles et la réalisation de recensements nationaux de l'agriculture et de l'élevage.(v) Le renforcement des capacités des organisations de producteurs, des services publics et des ONG ;

La collecte, l'analyse et la diffusion de données statistiques et la mise à disposition de l'information scientifique et stratégique sont des avantages comparatifs avérés et perçus de la FAO.

Domaine prioritaire 3 : Prévention et gestion des RISQUES DE crises alimentaires, des catastrophes et adaptation aux changements climatiques

Ce domaine prioritaire s'inscrit dans le cadre stratégique de la FAO 2010/2019 et dans sa stratégie de gestion des risques de catastrophes en Afrique de l'Ouest et au Sahel 2011/2013.

Les interventions de la FAO en Guinée dans ce domaine ont porté essentiellement sur :

Le renforcement des capacités nationales en matière de prévention et de lutte contre les maladies animales créant des situations d'urgence notamment la grippe aviaire et la Dermatose Nodulaire Contagieuse Bovine (DNCB) ;

La préparation à la lutte contre l'invasion acridienne ;

L'assistance aux populations vulnérables victimes des inondations ;

L'atténuation des effets de la volatilité des prix des denrées alimentaires de première nécessité

Les avantages comparatifs de la FAO dans ce domaine sont la parfaite maitrise de l'évaluation des besoins des sinistrés, l'acquisition et la distribution à temps des intrants et outillages de qualité, la formation des bénéficiaires aux itinéraires techniques, le suivi et l'évaluation d'impact des opérations d'urgence.

Le défi majeur reste la mobilisation des ressources locales en raison de la présence limitée de fournisseurs de ressources et le manque d'intérêt que certains accordent aux situations d'urgence en Guinée. En effet la plupart des partenaires donnent la priorité aux pays du Sahel.

<u>ANNEXE H</u> : STRATEGIE ET PLAN D'ACTION DE MOBILISATION DES RESSOURCES

La stratégie de mobilisation des ressources pour une mise en œuvre réussie du CPP/FAO Guinée 2013-2017 reposera sur les actions suivantes : (i) l'engagement d'un plaidoyer au niveau national pour l'accroissement des investissements dans le secteur agricole et rural à partir du budget national ; (ii) la conduite de l'exercice de mobilisation des ressources de la FAO Guinée de façon intégrée dans le cadre du SNU en Guinée; (iii) la formulation et la mise en œuvre de programmes et projets avec un effet catalytique avéré et un impact accru sur les bénéficiaires. Ces projets peuvent être de type PCT, TRUST FUND et autres sources de financement ; (iv) la sensibilisation des donateurs et partenaires pour des financements substantiels sur une base programmatique ; (v) la responsabilisation des Départements techniques en charge du secteur agricole et rural et leurs institutions dans le suivi/évaluation et la pérennisation des acquis des projets et programmes, en particulier, leur vulgarisation à une large échelle. La communication, les visites de terrain, le renforcement des capacités et d'autres moyens appropriés seront utilisés à cet effet. La cohérence et la pertinence du PNIASA et d'autres programmes de développement agricole au sens large par rapport aux priorités du Gouvernement permettront de hisser le secteur agricole à un niveau de priorité attrayant pour les investissements nationaux.

La stratégie de mobilisation des ressources privilégiera le développement des synergies et la mutualisation des ressources dans un cadre d'initiatives conjointes et de partenariats stratégiques. Les partenaires seront clairement identifiés en fonction de leur niveau de pertinence et le degré d'intervention dans le secteur agricole au sens large. Les partenariats seront également recherchés au niveau des organisations sous-régionales comme la CEDEAO, les Agences du Système des Nations Unies, les organisations internationales du genre de l'OIE et d'autres donateurs. Le dialogue FAO/Ministères techniques/Organisations sous-régionales et régionales permettra d'inscrire l'assistance de la FAO à la Guinée dans la mise en œuvre des stratégies et programmes régionaux conformes à son mandat.

Le partenariat ciblé ne se limitera pas seulement aux aspects de mobilisation des financements, il portera aussi sur la mobilisation des ressources humaines et une meilleure coordination des actions d'appui au pays.

Du point de vue des mécanismes locaux de mobilisation des ressources, le Gouvernement, par rapport à l'Aide Publique Internationale, assurera cette mobilisation au travers des Ministères en charge de l'économie et des Finances, du Budget et de la Coopération internationale. Les Départements du secteur agricole et rural pourront quelques fois mobiliser directement des ressources par le biais des conventions de financement

Les différents cadres de coopération signés entre le Gouvernement et les PTF en fonction des cycles de programmation constituent l'un des mécanismes de mobilisation des ressources (AFD, FIDA, BM, PNUD, PAM).

La stratégie de mobilisation de ressources s'articulera autour des éléments suivants : i) identification des ressources disponibles et requises pour la mise en œuvre du CPP Guinée; ii) négociation de la contribution des donateurs pour chaque priorité du CCP; iii) élaboration d'une stratégie d'approche pour chaque bailleurs ciblé; iv) proposition d'une gouvernance, organisation et outils pour la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation des ressources.

L'autre mécanisme de mobilisation des ressources se rapporte à l'organisation de différentes tables rondes des bailleurs de fonds autour du financement de divers programmes et politiques de développement. Dans ce cadre, il est prévu de tenir le business meeting sur le PNIASA et la table ronde sur la mise aux normes de l'OIE des Services Vétérinaires. Il en sera de même pour le DSRP 3 en cours d'élaboration qui sera soumis aux bailleurs de fonds.

Ce second mécanisme permettra sans nul doute de mobiliser des ressources additionnelles auprès de nouveaux partenaires en plus de celles mobilisables dans le cadre de coopération en cours d'exécution, mais aussi d'accéder à des mécanismes innovants de financement du genre fondations, fonds verticaux, G8, GAFSP.

Plan d'actions prioritaires pour la mobilisation additionnelle des ressources pour la mise en œuvre du CPP 2013-2017

Objectifs	Actions	Indicateurs	Responsable
Doter la FAO/Guinée d'un pipeline de projets et programmes en cohérence avec les priorités nationales	- identification, dans le PNIASA, des priorités nationales susceptibles d'assurer un meilleur impact des interventions de l'organisation ; - appui technique du siège, du bureau régional pour la formulation de projets et programmes ; - validation des projets et programmes en concertation avec la partie nationale ; - préparation de requêtes de financement	Nombre de projets/Programme élaborés	Représentant/Chargé de Programme de la FAO/Guinée
Cartographier les partenaires au développement et leurs priorités	- élaboration d'une base de données sur le profil des partenaires au développement intervenant dans le secteur agricole (contexte d'intervention, priorités, financement disponible) ; - actualisation des informations sur les bailleurs de fonds dans le cadre du SNU en guinée ; - suivi régulier de l'environnement de l'aide sur ADAM ; - élaboration de notes périodiques sur les nouvelles opportunités	Nombre de bases de données mises en place	Chargé de Programme Responsable informatique de la FAO/Guinée
Développer une stratégie d'approche des partenaires	- élaboration d'une stratégie de communication ciblant les expériences positives dans les trois domaines prioritaires d'intervention et les bailleurs, - organisation des rencontres dont le but est d'explorer des possibilités de partenariats, établissement d'un agenda de rencontres des partenaires ; - implication des Bailleurs publics et privés au processus de programmation, de suivi /évaluation et de définition des contributions financières volontaires ; - Initiation des rencontres d'explication sur le portefeuille de nouveaux programmes de la FAO/Guinée et établissement des relations de confiance ; - formalisation du reporting des résultats destinés aux Bailleurs	Nombre de rencontres tenues Nombre de systèmes de consultation et de suivi mis en place	Représentant/Chargé de Programme de la FAO/Guinée
Adresser des requêtes de financements aux partenaires identifiés	- identification de nouvelles opportunités - formulation de nouvelles requêtes	Nombre de requêtes formulées	Chargé de Programme

<u>ANNEXE I</u> : PLAN D'ACTION DU CPP

Domaine prioritaire 1 : Renforcement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle

Résultats du CPP	Unité (s) responsable (s) et autres unités de la FAO	Cycle de programmation du CPP				
		Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Effet 1.1 : la productivité agricole des petits producteurs est accrue						
Produit 1.1.1: les petits producteurs utilisent des intrants de qualité	les Directions techniques des départements Ministériels concernés, CNOPG, CNA, FAO	x	x	X	X	X
Produit 1.1.2: la traction animale est promue	ANPRROCA, CNOPG, FAO, ONG	x	x	X	X	X
Produit 1.1.3 : Les systèmes de maîtrise d'eau des petits producteurs sont améliorés	Direction nationale génie rural, FAO	x	x	X	x	X
Effet 1.2 : la production agricole est diversifiée et accrue						
Produit 1.2.1 : les productions des cultures vivrières et d'exportation sont accrues	Direction nationale de l'agriculture, IRAG, ANPROCA, CNOPG, FAO	x	x	x	x	x
Produit1.2.2 : les productions de viande, du lait et d'œufs sont augmentées	Direction nationale productions et industries animales, Direction nationale services vétérinaires, CONEG, FAO	x	x	x	x	x
Produits 1.2.3 : la production de poisson est accrue	Directions techniques du Ministère de la Pêche, CONAPEG, FAO	x	x	x	x	x
Produit 1.2.4 : la production des produits forestiers non ligneux est accrue	Direction nationale des Eaux et Forêts, FAO	x	x	x	x	x
Produit 1.2.5 : les capacités nationales en matière de lutte contre les maladies animales et végétales majeures sont développées	Directions techniques du Ministère de l'agriculture et celui de l'élevage, OP,	x	x	x	x	x
Effet 1.3 : le statut nutritionnel des populations vulnérables est amélioré						
Produit 1.3.1 : les populations vulnérables couvrent leurs besoins nutritionnels	Ministères agriculture, élevage, pêche, environnement et santé, FAO	x	x	x	x	x
Produit 1.3.2 : la qualité sanitaire des aliments est conforme aux normes standards d'hygiène	les services spécialisés de contrôle de qualité de l'agriculture, élevage et pêche, santé publique, FAO	x	x	x	x	x

Effet 1.4 : L'accès au marché local, régional et international est favorisé						
Produit 1.4.1 : les infrastructures de conservation, de transformation et commercialisation des produits agricoles, animaux, halieutiques et forestiers sont améliorées		x	x	x	x	x
Produit 1.4.2 : des systèmes d'information durables sur les marchés sont opérationnels		x	x	x	x	x
Effet 1.5 : la gestion intégrée et participative des ressources naturelles est effective						
Produit 1.5.1 : des modes de gestion durable des ressources naturelles sont promus		x	x	x	x	x
Produit 1.5.2 : les acteurs publics et privés, ainsi que les collectivités locales disposent des capacités de gestion des ressources naturelles		x	x	x	x	x

Domaine prioritaire 2 : Renforcement de la gouvernance du secteur agricole et rural

Résultats du CPP	**Unité (s) responsable (s) et autres unités de la FAO**	**Cycle de programmation du CPP**				
		Année 1	**Année 2**	**Année 3**	**Année 4**	**Année 5**
Effet 2.1 : la coordination entre les différents partenaires est renforcée						
Produit 2.1.1 : les concertations entre les acteurs publics et privés sont renforcées	Départements Ministériels, CNA, OP, secteur privé, FAO	x	x	x	x	x
Produits 2.1.2 : Les dispositifs de coordination intersectorielle sont mis en place et opérationnels	Départements Ministériels du secteur agricole, des Finances, du Plan et PTF, CNA, OP, FAO	x	x			
Effet 2.2 : les cadres juridiques et réglementaires du secteur agricole et rural sont actualisés et diffusés						
Produit 2.2.1 : la Loi d'Orientation Agricole (LOA) est promulguée et appliquée	Départements Ministériels du secteur agricole, de la Justice, CNT, FAO	x	x			
Produit 2.2.2 : les textes législatifs et réglementaires sont actualisés et/ou élaborés et appliqués	Directions techniques et conseillers juridiques des Ministères du secteur rural L'Assemblée Nationale, FAO	x	x	x	x	x
Produit 2.2.3 un cadre institutionnel de promotion du secteur privé favorable à la compétitivité et la normalisation/certification de	Ministères techniques, secteur privé, FAO	x	x	x		

la qualité des produits est mis en place						
Effet 2.3 : les capacités d'intervention des services publics, des organisations socioprofessionnelles et autres structures privées sont renforcées						
Produit 2.3.1 : les capacités des structures publiques et privées en formulation de politiques, projets et programmes, en analyse économique et financière, en suivi-évaluation sont renforcées	BSD des Départements Ministériels, FAO	**x**	**x**	**x**	**x**	**x**
Produit 2.3.2 : les systèmes de suivi-évaluation des départements ministériels et du secteur privé fournissent à temps des informations de qualité aux autorités pour la prise de décision	BSD des Départements Ministériels concernés FAO	**x**	**x**	**x**	**x**	**x**
Produit : 233 les capacités techniques, humaines, et institutionnelles des OP et services publics sont renforcées	Ministères Concernés, OP, ONG, FAO	**x**	**x**	**x**	**x**	**x**
Produit 2.3.4: les capacités en recherche et conseils agricoles sont renforcées	Ministères Concernés, IRAG, ANPROCA, FAO	**x**	**x**	**x**	**x**	**x**
Effet 2.4 : les systèmes d'information et de production des statistiques sont renforcés						
Produit 2.4.1 : les recensements dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et aquaculture, sont réalisés	ANASA, BSD Départements Ministériels, FAO	**x**	**x**			
Produit 2.4.2 : les capacités des structures en charge des statistiques sont renforcées	ANASA, BSD Départements Ministériels, FAO	**x**	**x**	**x**	**x**	**x**

Domaine prioritaire 3 : Prévention et gestion de crises alimentaires, des risques de catastrophes et l'adaptation aux changements climatiques

Résultats du CPP	Unité (s) responsable (s) et autres unités de la FAO	Cycle de programmation du CPP				
		Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Effet 3.1 : des mécanismes durables de prévention et de gestion des crises alimentaires sont définis et sont fonctionnels						
Produit 3.1.1 : des systèmes d'alerte précoce sont mis en place et sont opérationnels	Service national de gestion des catastrophes SENAH, FAO	x	x	x	x	x
Produit 3.1.2 : des mécanismes décentralisés et durables de constitution de stocks de sécurité alimentaire sont mis en place et sont fonctionnels	SENAH, Ministère Agriculture, PAM, FAO	x	x	x	x	x
Produit 3.1.3 : le conseil national de sécurité alimentaire est opérationnel	Ministères Agriculture, Pêche, Santé, Elevage, PAM, FAO	x	x	x	x	x
Effet 3.2 : des mécanismes durables de gestion des catastrophes naturelles, d'adaptation aux changements climatiques et de renforcement de la résilience sont définis et sont fonctionnels						
Produit 3.2.1 : une plateforme nationale de gestion des catastrophes et des plans de contingence sont mis en place et sont opérationnels	Ministères techniques du secteur rural, de l'information, de l'Administration du territoire FAO	x	x	x	x	x
Produit 3.2.2 : la résilience des populations vulnérables aux catastrophes naturelles est renforcée	Ministères de l'agriculture, de l'Elevage et de l'Environnement, FAO	x	x	x	x	x
Produit 3.2.3 : Les capacités des acteurs étatiques et non étatiques en matière d'adaptation aux changements climatiques, de prévention, de préparation et de réponse aux catastrophes naturelles sont renforcées	Ministères techniques du secteur rural, ONG, FAO	x	x	x	x	x

Questions transversales

Résultats du CPP	Unité (s) responsable (s) et autres unités de la FAO	Cycle de programmation du CPP				
		Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Formation professionnelle et emploi jeunes dans le secteur agricole et rural						
Produit 1 : des projets de développement agricoles, contribuant à créer des emplois décents et incitatifs pour les jeunes en situation de chômage sont identifiés et formulés	Service national de gestion des catastrophes SENAH, FAO	x	x	x	x	x
Produit 2 : les capacités de formulation et de mise en œuvre des programmes de création d'emplois dans le domaine agricole et rural sont renforcées	Ministère en charge emplois jeunes Ministères techniques du secteur rural PNUD, FAO	x	x	x	x	x
Produit 3 : l'appui aux écoles professionnelles du secteur agricole et rural est renforcé	Ministère en charge de l'Enseignement technique, Ministères techniques , FAO	x	x	x	x	x
Financement du secteur						
Produit 1 : une offre durable de services financiers soutenant l'agriculture familiale vivrière, l'élevage, la foresterie, la pêche et l'aquaculture est développée de façon soutenue et professionnelle	Ministère des Finances, IMF, FAO	x	x	x	x	x
Produit 2 : La mobilisation de ressources dans le cadre du PNIASA est appuyée	Ministère des Finances, Ministère du Budget, Ministère du Plan , Ministère Coopération, Ministères techniques secteur rural, Secteur privé, FAO, Bailleurs de Fonds	x	x	x	x	x
Le foncier						
Produit 1 : le code foncier et domanial est annoté en vue de son actualisation	Ministère Agriculture, Ministère justice, Ministère habitat et urbanisme, Collectivités décentralisées, FAO	x	x			
Produit 2 : un mécanisme institutionnel approprié de gestion foncière est mis en place et opérationnel	Ministère Agriculture, Ministère justice, Ministère habitat et urbanisme, Collectivités décentralisées, FAO	x	x			
Produit 3 : les textes de lois relatifs à la	Ministère Agriculture, Ministère justice, Ministère habitat et urbanisme, Collectivités	x	x			

déclaration de la politique foncière en milieu rural sont élaborés et promulgués	décentralisées, FAO					
Le Genre						
Produit 1 : les activités génératrices de revenus des femmes et des jeunes sont appuyées	Ministère des Affaires sociales et promotion féminine, Ministères techniques du secteur rural, ONG, FAO	**x**	**x**	**x**	**x**	**x**
Produit 2 : les capacités des femmes et de leurs organisations dans le domaine de la production, la transformation et la commercialisation des produits agricoles et non agricoles sont renforcées	Ministère des Affaires sociales et promotion féminine, Ministères techniques du secteur rural, ONG, FAO	**x**	**x**	**x**	**x**	**x**
Produit 3 : les actions sur l'égalité de sexe sont encouragées	Ministère des Affaires sociales et promotion féminine, Ministères techniques du secteur rural, ONG, FAO	**x**	**x**	**x**	**x**	**x**

<u>ANNEXE J</u> : PLAN DE SUIVI-ÉVALUATION DU CPP (2013-2017) DE LA GUINÉE

1. **Contexte**

Le suivi du CPP vise à identifier la progression vers l'atteinte des résultats, entrainer des décisions concertées qui augmenteront la possibilité d'atteindre les résultats. En vue d'arriver aux résultats attendus (produits, effets et impact), des portefeuilles de projets bien identifiés dans le CPP sont mis sous la responsabilité des Coordonnateurs de projets. Le suivi de l'ensemble de ces portefeuilles est sous la responsabilité du Chargé de Programmes (Point focal suivi-évaluation FAO), qui s'assure en liaison avec les représentants du Ministère de la Coopération Internationale et des Ministères techniques (Agriculture, Elevage, Pêche et Environnement), des progrès de l'opérationnalisation du CPP et la prise en compte des enseignements dans la programmation future. L'accent du suivi est mis sur la collecte de données, l'analyse et la communication d'informations en lien avec les produits, les effets et l'impact du CPP.

Ce processus se conduit sous forme de : (i) revues annuelles des Plans de Travail de Pays consolidés, des programmes et sous-programmes, qui analysent les niveaux des résultats par rapport aux prévisions en vue de produire un plan de suivi opérationnel des recommandations, (ii) visites de terrains, pour l'évaluation des réalisations et des résultats, (iii) revues du CPP, qui servent à actualiser les informations inscrites dans la matrice de résultats. Ces rencontres, selon un calendrier qui sera défini par les directives de la FAO et du Gouvernement, seront sanctionnées par des rapports, qui sont régulièrement transmis à l'ensemble des parties prenantes afin de les informer des opérations en cours

Le cadre de Programmation Pays de la Guinée (CPP) pour la période 2013-2017 a été élaboré de manière participative tout au long d'un processus placé sous le leadership du Représentant Résident de la FAO en Guinée, associant les Agences, Fonds, Programmes et Institutions spécialisées du SNU, les Ministères de l'Agricultures, Elevage, Pêche et environnement, ainsi que les Organisations de la Société civile.

Le CPP (2013-2017) de la Guinée, qui reflète les avantages comparatifs de la FAO en Guinée, est basé sur l'analyse stratégique commune des défis aux développement conduite dans le cadre du Bilan Commun de Pays (BCP 2011) et intègre les orientations stratégiques nationales telles que définies dans les documents nationaux de référence notamment le Document Intérimaire de Stratégie de Réduction de la Pauvreté DSRP (2011-2012), le Plan d'Action Prioritaire et le Plan Quinquennal (2011-2015) du Gouvernement, le PNIASA (2013-2017. Ainsi, trois domaines prioritaires identifiés de manière consensuelle par l'ensemble des parties prenantes orienteront l'intervention de la FAO en Guinée pour la période 2013-2017 :

Domaine prioritaire 1 **:** Renforcement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle

Domaine prioritaire 2 : Renforcement de la gouvernance du secteur agricole et rural

Domaine prioritaire 3 : Prévention et gestion de crises alimentaires, des risques de catastrophes et l'adaptation aux changements climatiques

Les domaines prioritaires du CPP (2013- 2017) de la Guinée comprennent 11 effets répartis entre les 3 domaines prioritaires. Ces effets sont déclinés en 31 produits qui traduisent les changements auxquels la FAO entend contribuer dans le cadre de leur appui à l'atteinte des priorités de développement du pays. Le Plan de Suivi-Evaluation du CPP (2013-2017) de la Guinée définit les obligations de l'ensemble des parties prenantes en matière de suivi, d'évaluation et de reportage tout au long du cycle de programmation. A ce titre, il est conçu comme un instrument permettant de

rendre compte de manière régulière des progrès enregistrés vers l'atteinte des résultats visés par le CPP. En outre, intégrant le système d'information nationale des programmes de développement multisectoriel, il contribue à compléter et/ou atteindre des résultats nationaux en relation avec les domaines prioritaires du CPP.

2. Cadre de suivi-évaluation du CPP

2.1. **Objectifs du système de suivi-évaluation**

Le principal objectif du système de suivi-évaluation est de mettre à la disposition de l'équipe dirigeante, tant au sein de la FAO qu'au sein des Ministères de l'Agriculture, de l'Elevage, de la Pêche et de l'Environnement, un outil fiable permettant de contribuer à une prise de décision motivée, efficace et efficiente sur des bases de données fiables. À ce titre, le système de suivi-évaluation du CPP est conçu comme un instrument permettant de :

- faciliter le suivi et la coordination des actions;
- rendre compte, de manière régulière, à toutes les parties prenantes, des progrès enregistrés vers l'atteinte des résultats visés par le CPP;
- aider à une prise des décisions concertées, en temps réel et en toute connaissance de cause;
- favoriser la capitalisation des expériences acquises;
- faciliter l'évaluation des performances du projet;

apprécier les principaux changements insufflés dans le milieu..

2.2. **Processus de suivi-évaluation**

Le processus de transmission des informations relatives à la mise en œuvre du CPP aux instances d'orientation stratégique et de pilotage, repose sur la production et la diffusion de rapports générés par 5 éléments majeurs :

1. Missions de suivi de la mise en œuvre des activités du CPP ;
2. Evaluations thématiques, études, recherches ou enquêtes portant sur des thèmes spécifiques ou transversaux ;
3. Revues annuelles conjointes du CPP (2013-2017) ;
4. Revue à mi-parcours du CPP (2013-2017) ; et
5. Évaluation finale du CPP (2013-2017).

ANNEXE K : Analyse de l'aspect genre et équité dans les domaines relevant du mandat de la FAO en Guinée

Les études réalisées sur la pauvreté ont établi que les femmes sont les plus pauvres, les plus vulnérables, les moins dotées de capacités et de ressources leur permettant de faire prévaloir leurs droits et leurs intérêts dans les arbitrages où elles sont impliquées à côté des hommes (86% des pauvres vivent en milieu rural et sont constitués de 53,3% de femmes DSRP). Ce faisant, le DSRP2 en prenant en compte cette situation a accordé une attention spéciale à la problématique «Genre et équité» tout en visant à favoriser en particulier la participation des femmes à la vie politique et aux instances de prise de décisions en vue de corriger les inégalités entre les hommes et les femmes.

En phase avec cet idéal, la Guinée a signé et ratifié l'ensemble des conventions internationales relatives aux droits de la femme et à l'égalité des sexes, notamment la Convention sur l'Elimination de toutes les formes de Discrimination à l'Egard des Femmes (CEDEF) et a adhéré au Programme d'Action de Beijing, au protocole additionnel relatif aux droits de la femme en Afrique, adopté par la conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine à Maputo en 2003.

C'est dans ce cadre que d'importants efforts ont été déployés dans la mise en œuvre de plusieurs stratégies destinées à promouvoir la situation juridique, sociale, économique et politique de la femme pour réduire les disparités. En dépit des progrès réalisés en matière d'égalité des sexes, l'analyse genre des politiques et stratégies mises en œuvre permet de mettre l'accent sur les écarts des inégalités du genre en guinée.

Dans le secteur rural, les activités agricoles sont pratiquées en grande partie par les femmes, en moyenne 144 femmes pour 100 hommes de la population agricole active au niveau national, soit 87% de la population active féminine. Elles représentent 53,3% de la main d'œuvre agricole et sont en majorité analphabètes.

Les femmes en général sont présentes dans tout le processus de production agricole, de la préparation des terres jusqu'à la récolte en passant par le semis. Elles consacrent 80% de leur temps de travail à l'agriculture. Malgré cette réalité, elles ne contrôlent aucune ressource découlant du secteur agricole. Le peu qu'elles gagnent de cette activité est consacré à l'entretien de la famille et à l'éducation des enfants. Elles appartiennent (78% d'entre elles) à la catégorie inférieure demeurant des aides agricoles.

Malgré leur faible taux de participation aux travaux agricoles, la prise de décision relative au partage de la terre et au choix des domaines à mettre en valeur revient aux hommes. Ils ont plus accès aux intrants, aux moyens de production et à la technologie que les femmes. Quand bien même qu'il existe des dispositions en faveur de ces dernières dans le code foncier et domanial, le droit coutumier les prive de la jouissance de ce droit.

Il ya aussi une répartition inégale des travaux entre les hommes et les femmes. En plus des travaux agricoles, les femmes exécutent l'essentiel des activités non rémunérées et non valorisées telles que la cuisine, le ramassage du bois, le transport de l'eau, la lessive et autres.

La Politique Nationale de la Promotion Féminine traduit dans le secteur de l'élevage, les femmes jouent le rôle d'entretien du bétail et les hommes contrôlent les ressources issues de l'élevage à leur détriment, bien qu'elles soient quelquefois propriétaires de bétail souvent par héritage et ou dote.

Au niveau de la pêche, un grand nombre de femmes évoluent dans ce secteur, mais ne tirent pas autant de profits que les hommes, étant donné qu'elles n'assurent que les activités de vente des produits halieutiques qui sont contrôlés par les hommes. Elles ne possèdent ni les moyens de production ni de fonds de roulement pour cette activité.

Elles ont le statut de simples revendeuses de poisson. Cependant, elles s'affirment actuellement à travers des organisations formelles de commercialisation de plus en plus influentes au niveau national.

Dans le domaine de l'environnement, il est reconnu que les femmes jouent un rôle important dans la préservation des ressources naturelles et la réduction de la pauvreté. Malgré ce rôle, elles ne participent pas à la prise de décision pour le contrôle la volonté du Gouvernement Guinéen en faveur de la réduction des disparités fondées sur le sexe en même temps qu'elle constitue un instrument d'appui à la mise en œuvre des engagements auxquels la Guinée a souscrits pour promouvoir l'équité, la justice sociale, et la lutte contre la pauvreté.

L'objectif général est de promouvoir d'ici à 2020, l'égalité et l'équité entre les hommes et les femmes par la réduction significative et durable de toutes les formes de disparités et de discriminations fondées sur le sexe. Entre autres axes stratégiques, il est prévu (i) l'accès et le contrôle des ressources et le partage équitable des revenus ; économie-pauvreté-environnement; (ii) la prise en compte du genre dans le cadrage macro-économique, politiques et programmes nationaux de développement, planification et budgétisation nationales.

Les actions prioritaires portent entre autres sur :

- le développement des opportunités de promotion économique des femmes et des hommes à travers l'amélioration de l'accès aux ressources naturelles, à l'emploi, aux crédits et aux revenus;
- le renforcement de la participation femmes/hommes dans les activités de gestion, de contrôle des ressources naturelles, de l'environnement et du cadre de vie ;
- le renforcement des capacités femmes/hommes en technique de conservation et d'exploitation des ressources naturelles;
- la prévention et gestion des catastrophes naturelles;
- la restauration des écosystèmes dégradés ;
- la vulgarisation des technologies en économie d'énergie;
- la définition des politiques et programmes spécifiques prenant en compte les préoccupations spécifiques des hommes et des femmes;
- le renforcement des capacités des planificateurs, des gestionnaires et des évaluateurs des politiques, programmes et projets à l'utilisation de l'outil indicateur de développement et des inégalités entre sexes en Afrique (IDISA).

ANNEXE L : Besoin en assistance technique

Années	Siège			RAF			SFW		
	Nature	Quantité (jours)	Coût (USD)	Nature	Quantité(j)	Coût (USD)	Nature	Quantité(j)	Coût (USD)
2013	**1**	**35**	32 400						2 795
	2	**7**	3 913						
	3	158	91 881	2	5	2 795	2	5	
2014	1	90	59 632	1	25	17 230	1	40	26 670
	2	5	26 707	2	5	2 795	2	5	2 795
	3	29	27 360	3	20	9 900	3	25	22 500
2015	1	50	34 462	1	20	14 085	1	20	14 085
	2	5	2 795	2	5	2 795	2	5	2 795
	3	50	51 000	3	20	18 300	3	25	22 500
2016	1	50	34 462	1	20	11 290	1	20	11 290
	2	5	2 795	2	5	2 795	2	5	2 795

	3	40	36 600	3	15	14 100	3	15	14 100
2017	1			1			1		
	2	5	2 795	2	5	2 795	2	5	2 795
	3	50	51 000	3	25	24 000	3	25	24 000
			457 802			122 880			149 120

1- Appui à la formulation et à la validation de projets

2 - Mobilisation des ressources

3- Suivi de mise en œuvre de projets